

Aix-sur-Vienne
 Beynac
 Boisseuil
 Bosmie-l'Aiguille
 Burgnac
 Bussière-Galant
 Chaillac-sur-Vienne
 Château-Chervix
 Châlus
 Cognac-la-Forêt
 Condat-sur-Vienne
 Coussac-Bonneval
 Feytiat
 Flavignac
 Glandon
 Glanges
 Gorre
 Isle
 Janailhac
 Jourgnac
 La Chapelle Montbrandeix
 La Meyze
 La Porcherie
 La Roche-l'Abeille
 Lagnac le Long
 Lavignac
 Le Vigen
 Les Cars
 Magnac Bourg
 Marval
 Meilhac
 Meuzac
 Nexon
 Oradour-sur-Glane
 Pageas
 Panazol
 Pensol
 Pierre-Buffière
 Rilhac-Lastours
 Royères
 Saint-Auvent
 Saint-Brice-sur-Vienne
 Saint-Cyr
 Sainte-Marie-de-Vaux
 Saint-Genest-sur-Roselle
 Saint-Germain-les-Belles
 Saint-Hilaire-Bonneval
 Saint-Jean-Ligoure
 Saint-Just-le-Martel
 Saint-Laurent-sur-Gorre
 Saint-Martin-de-Jussac
 Saint-Martin-le-Vieux
 Saint-Mathieu
 Saint-Maurice-les-Brousses
 Saint-Priest-Ligoure
 Saint-Priest-sous-Aixe
 Saint-Victurnien
 Saint-Vitte-sur-Briance
 Saint-Yrieix-la-Perche
 Saint-Yrieix-sous-Aixe
 Séreilhac
 Solignac
 Verneuil-sur-Vienne
 Vicq sur Breuilh



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

Assemblée Générale



Mardi 31 mars 2026 – 18h30

Siège VBG

L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !

Table des Matières

I.	Désignation du secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale.....	1
A.	Désignation du secrétaire de séance	1
B.	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale	1
II.	Rapport de présentation des travaux des commissions	2
A.	Commission de dégrèvement du 11 mars 2026.....	2
B.	Commission de la communication du 11 mars 2026	10
C.	Commission des finances du 11 mars 2026	14
III.	Délégations d'attributions et de fonctions	42
A.	Au Bureau	42
B.	Au Président.....	42

I. Désignation du secrétaire de séance – Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur le Président propose de désigner comme secrétaire de séance

B. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale

La dernière assemblée générale du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE a eu lieu le mardi 24 février 2026 au siège du Syndicat, allée Georges Cuvier à AIXE SUR VIENNE.

Le procès-verbal, élaboré sous la surveillance du secrétaire de séance, Xavier ABBADIE, délégué titulaire de la Communauté de Communes du VAL DE VIENNE a été adressé à l'issue de la réunion, à chacun des membres titulaires du comité syndical.

Au cours de cette assemblée générale, les délibérations suivantes ont été prises :

- 2026_01 - Gestion du parc automobile de la collectivité.
- 2026_02 - Avenant n° 1 à la convention de mise en œuvre d'un partenariat technique et financier pour la mise en place d'un Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).
- 2026_03 - Protocole concernant la fin du contrat de délégation du service public d'eau potable de l'ex-SIAEP de NEXON avec la SAUR.
- 2026_04 - Dispositif dérogatoire RQTH.
- 2026_05 - Débat sur les orientations Budgétaires.
- 2026_06 - Règlement des dépenses imprévues avant le vote du BP 2026.

II. Rapport de présentation des travaux des commissions

A. Commission de dégrèvement du 11 mars 2026

I - DISPOSITIF « PASS'EAU » CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SYNDICAT MIXTE VIENNE BRIANCE GORRE ET LE DEPARTEMENT DE LA HAUTE VIENNE

1-1) BILAN DU DISPOSITIF PASS EAU :

Rappel : « aide sociale préventive » qui permet d'intervenir auprès des ménages en difficulté avant qu'une situation d'impayé ne soit constatée.

Principe : Les aides sont accordées sous forme de jetons. La prise en charge ne peut excéder 60 % de la facture.

Le montant du jeton : 20 € Nombre maximal de jetons annuel par abonné : 8 Aide maximale : 160 €.

Les dispositifs FSL et PASS'EAU sont cumulables.

Montant global applicable en 2026 : **25 000 €** pour les 64 communes du territoire.

Critères d'éligibilité

Ressources mensuelles inférieures ou égales aux montants suivants (valeurs 2026) :

- 1 personne : 1 264 € - 2 personnes : 1 792 € - 3 personnes : 2 051 € - + 312 € par personne supplémentaire

Décision et gestion du dossier

La responsabilité de l'attribution des jetons est portée par le Conseil départemental, le syndicat VBG et SE3R n'interviennent pas dans l'évaluation de la situation. La décision est prise par le directeur de la MDD concernée ou son représentant.

La MDD notifie la décision à l'intéressé, alimente les tableaux de bord et les transmet en version Excel par voie électronique, deux fois par an (avant le 31 mai et avant le 30 novembre).

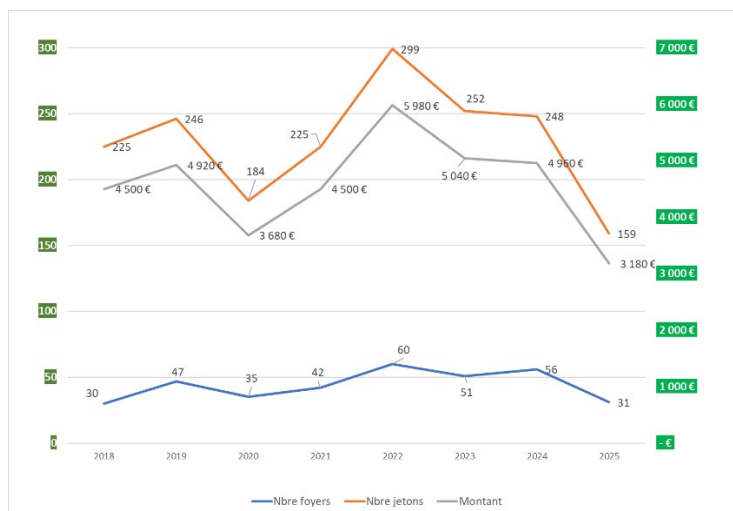
Les tableaux de bord seront récupérés par le responsable clientèle SAUR via une clé USB.

SE3R intègre ces éléments dans son outil de facturation pour déduction du montant de l'aide sur les facturations de décembre de l'année N. En cas de mensualisation des paiements, SE3R procèdera en fin d'année, au remboursement équivalent au montant des jetons attribués en cours d'année. Les clients seront directement remboursés.

Tableau récapitulatif de la prise en charge

Tranche m3	Nombres jetons	Montant alloué en €
0-10 m3	2	40
11-20 m3	2	40
21-30 m3	3	60
31-40 m3	3	60
41-50 m3	4	80
51-60 m3	4	80
61-70 m3	5	100
71-80 m3	5	100
81-90 m3	6	120
91-100 m3	6	120
101-110 m3	7	140
111-120 m3	7	140
> 121 m3	8	160

Bilan dispositif PASS EAU Années 2018 à 2025



Répartition des jetons par commune - Année 2025

Communes	Somme de Nombre de jetons	Somme de Montant total
AIXE SUR VIENNE	3	60
CHAILLAC SUR VIENNE	3	60
COGNAC LA FORET	9	180
CONDAT sur VIENNE	16	320
FLAVIGNAC	2	40
ISLE	13	260
LA ROCHE L'ABEILLE	4	80
LE VIGEN	2	40
MARVAL	5	100
MEUZAC	4	80
ORADOUR SUR GLANE	11	220
PANAZOL	41	820
SAINT AUVENT	5	100
ST CYR	13	260
ST LAURENT SUR GORRE	14	280
ST YRIEX SOUS AIXE	4	80
ST VICTURNIEN	3	60
VERNEUIL sur VIENNE	7	140
Total général	159	3180

Information diffusée à l'ensemble des communes
 Cette information sera également diffusée avec les factures de relance pour impayés.



Des difficultés à régler vos factures ? Bon à savoir : le dispositif PASS'EAU

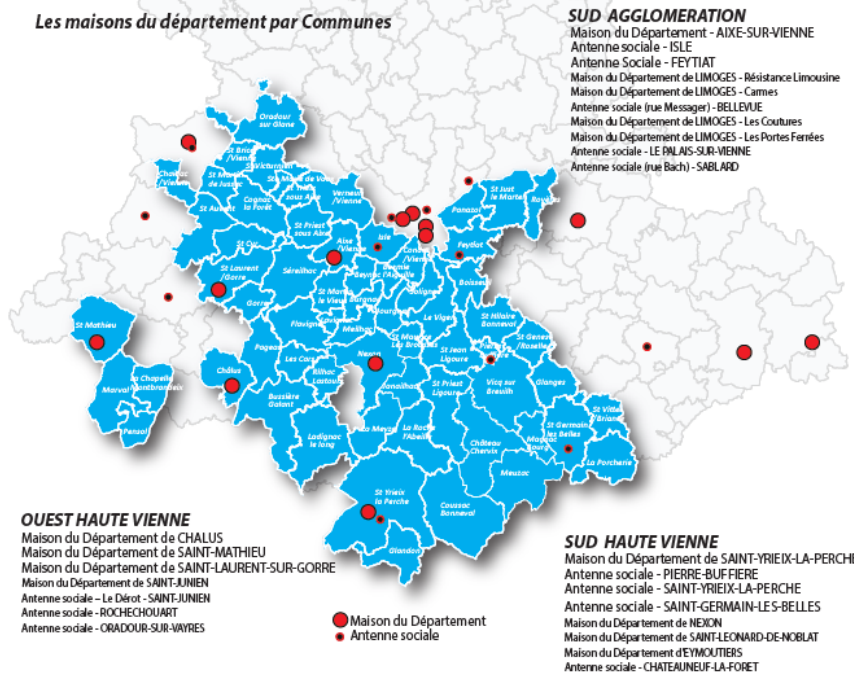
Le Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Vienne Briance Gorre (VBG) et son délégataire, SE3R (Service des Eaux des 3 Rivières), se sont engagés vis-à-vis des plus démunis avec la mise en place d'un dispositif de tarification sociale de l'eau : **Le Pass'eau**. Cette aide financière pour le paiement des factures d'eau peut être attribuée aux familles et à toute personne éprouvant des difficultés également temporaires.

Seules les communes, communautés de communes et la communauté urbaine, adhérentes à VBG, sont concernées. Dans le cadre du partenariat avec le Conseil Départemental de la Haute Vienne, les maisons du départements (MDD) du secteur géographique interviennent via les assistants du service social polyvalents de secteur.

La prise en charge ne peut excéder 60% de la facture pour une aide maximale de 160€. La décision de l'attribution de cette aide est étudiée par les services du Conseil Départemental.

Pour l'année 2026 le quotient familial d'éligibilité au Pass'eau est 60% supérieur à celui du FSL (fonds de solidarité logement) :
 1 personne : 1 264 € - 2 personnes : 1 792 € - 3 personnes : 2 051 € - + 312 € par personne supplémentaire.

Les maisons du département par Communes



1-2) MISE A DISPOSITION DE KITS D'ECONOMIE AU BENEFICIAIRE DU PASS EAU :

Intégration d'un nouvel article : « Obligations du Syndicat VBG »

Dans le cadre du « plan de sobriété » pour l'eau pour faire face au changement climatique, le Syndicat se doit de mettre en place des mesures de court et moyen terme pour limiter la pression sur la ressource en eau sur l'ensemble des usages. Parmi les mesures pouvant être engagées à court terme, le Syndicat VBG a décidé de procéder à la distribution de kits d'économie d'eau et l'accompagner d'une sensibilisation adaptée. Un kit d'économie d'eau contient des matériels hydro économes comme des mousseurs ou pommeaux de douches à installer, mais aussi des informations et conseils pour économiser l'eau à la maison. La distribution de ces kits auprès des usagers domestiques permet de remplacer le matériel peu performant dans les foyers, tout en communiquant efficacement sur les gestes pour réduire sa consommation en eau au quotidien.

A ce titre, sur 2025, le Syndicat VBG a délivré des kits d'économie d'eau pour les faire distribuer aux foyers bénéficiant du dispositif PASS EAU : 30 Kits d'économie d'eau à la MDD Ouest Haute Vienne (Maison du Département de Saint Laurent sur Gorre), 20 Kits d'économie d'eau Sud Agglo (Maison du Département d'Aix sur Vienne), 20 Kits d'économie d'eau à la MDD de Saint JUNIEN (Maison du Département de Saint Junien) et 20 Kits d'économie d'eau à la MDD Sud Haute Vienne (Maison du Département de Yrieix la Perche)

Pour mémoire, ce Kit permet d'équiper 3 robinets + 1 douche en dispositifs hydro économes (Génère des économies : jusqu'à 25 000 litres d'eau économisés /an/pers. dans le foyer et jusqu'à 140 €/an/pers. dans le foyer sur les factures d'eau et d'énergie). Le contenu du Kit sera le suivant : x 2 limiteurs de débit pour robinet 5 litres/min (-67% par rapport à un robinet standard) s'adaptant aux robinets standards mâle/femelle, x 1 limiteur de débit pour robinet 2,5 litres/min (-82% par rapport à un robinet standard) à s'adaptant aux robinets mâle/femelle, x3 joints mâles + 3 joints femelles pour robinets, x 1 limiteur régulateur de débit pour douche, 8 litres/min. (-50% par rapport à une douche standard) et une notice d'utilisation.

REMARQUES :

Les Kits d'économie d'eau sont mis à disposition des MDD. Ces kits sont remis à chaque bénéficiaire d'une aide PASS'EAU. Il a été précisé que les travailleurs sociaux du Département ne pourront en aucun cas se charger d'installer le matériel chez les usagers.

Le Syndicat a acquis 250 kits pour les bénéficiaires du PASS EAU et de nouveaux kits seront mis à disposition des MDD sur la période avril-mai 2026.

Concernant les kits d'économie d'eau, le Syndicat VBG s'est également rapproché des bailleurs sociaux. A ce jour, deux conventions ont été signées avec l'ODHAC et NOALIS pour la mise à disposition de kits d'économie d'eau aux logements collectifs pour lesquels la tarification incitative n'a aucune incidence.

A ce jour, 3251 Kits d'économie d'eau ont été remis à l'ODHAC et à NOALIS pour couvrir l'intégralité des logements ODHAC et NOALIS présents sur le Syndicat VBG.

II – DEMANDES DE DEGREVEMENTS

RAPPEL MODALITES D'APPLICATION DE LA LOI WARSMANN

Les dispositions de cette loi sont codifiées dans le Code Général des Collectivités Territoriales dans son alinéa III bis à l'article L2224-12-4. En cas de consommation anormale et de fuite avérée et réparée sur une canalisation après compteur, l'abonné ne sera pas tenu au paiement de la part de la consommation excédant le double de sa consommation moyenne évaluée au cours des trois dernières années.

La partie III bis de l'article L.2224-12-4 du CGCT vise uniquement « l'occupant d'un local d'habitation », sans faire de distinction entre les résidences principales et secondaires ; ces dernières sont donc incluses dans le champ du dispositif d'information et d'écèlement éventuel de la facture.

En revanche, ce dispositif légal n'est applicable :

- ni aux abonnés non domestiques ou assimilés domestiques, y compris les **bâtiments publics** ou privés occupés (en majeure partie au moins) par des activités tertiaires, médicales, sportives ou d'hôtellerie ;
- ni aux abonnés au titre de branchements destinés principalement à un usage d'arrosage ou d'irrigation ;
- ni aux acheteurs d'eau en gros.

Les demandes d'écèlement sur l'exercice de consommation de 2025 ont été étudiées et prises en compte conformément à cette loi.

A) Récapitulatif : dégrèvements accordés aux particuliers sur 2025

Commune	Nbre de dossiers	FACTURE GLOBALE		PART SYNDICALE			VOLUME ECRETE		
		Montant HT origine	Montant HT final	HT Total origine	HT Facturé	HT Dégrévé	M3 Total	M3 Facturé	M3 Dégrévé
AIXE SUR VIENNE	6	10 264,06 €	7 437,31 €	1 505,56 €	1 045,90 €	- 459,66 €	2739	1934	-805
BOISSEUIL	2	3 462,42 €	579,96 €	567,80 €	72,10 €	- 495,70 €	914	131	-783
BSOMIE L'AIGUILLE	4	9 336,08 €	1 415,44 €	1 269,08 €	209,72 €	- 1 059,36 €	2084	377	-1707
BUSSIÈRE GALANT	2	4 740,88 €	2 820,54 €	1 211,62 €	664,46 €	- 547,16 €	2110	1239	-871
CHAILLAC sur VIENNE	1	704,97 €	493,02 €	125,08 €	86,39 €	- 38,69 €	236	163	-73
CONDAT SUR VIENNE	1	1 639,51 €	578,99 €	161,65 €	- €	- 161,65 €	305	0	-305
COGNAC la FORET	1	981,02 €	518,25 €	197,46 €	93,30 €	- 104,16 €	324	160	-164
FEYTIAT	2	3 015,13 €	588,76 €	874,08 €	116,00 €	- 758,08 €	1394	205	-1189
GORRE	1	515,02 €	309,89 €	21,20 €	11,66 €	- 9,54 €	40	22	-18
ISLE	4	3 157,97 €	2 357,79 €	442,21 €	217,52 €	- 224,69 €	768	388	-380
JOURGNAC	1	2 882,07 €	634,53 €	93,28 €	23,85 €	- 69,43 €	176	45	-131
LA PORCHERIE	2	7 379,51 €	455,79 €	2 080,50 €	44,08 €	- 2 036,42 €	3291	82	-3209
LADIGNAC LE LONG	1	1 588,57 €	281,21 €	235,86 €	33,55 €	- 202,31 €	384	61	-323
LES CARS	2	6 515,70 €	978,21 €	1 994,86 €	265,84 €	- 1 729,02 €	3153	441	-2712
LE VIGEN	1	525,47 €	360,89 €	140,50 €	89,58 €	- 50,92 €	235	154	-81
MARVAL	2	1 559,14 €	859,02 €	388,87 €	190,91 €	- 197,96 €	626	316	-310
MEUZAC	4	3 322,98 €	1 011,25 €	526,92 €	227,62 €	- 299,30 €	895	399	-496
MEILHAC	1	6 817,74 €	582,20 €	2 104,66 €	151,38 €	- 1 953,28 €	3304	252	-3052
PANAZOL	8	8 063,50 €	4 740,92 €	1 547,40 €	503,58 €	- 1 043,82 €	2556	877	-1679
PENSOL	1	234,65 €	181,53 €	60,10 €	44,50 €	- 15,60 €	106	80	-26
RILHAC LASTOURS	1	3 083,12 €	35,37 €	955,86 €	7,15 €	- 948,71 €	1509	13	-1496
SEREILHAC	5	4 347,40 €	1 595,31 €	382,29 €	194,58 €	- 187,71 €	680	355	-325
SOLIGNAC	2	6 638,72 €	3 816,47 €	383,64 €	125,58 €	- 258,06 €	695	226	-469
ST AUVENT	4	7 160 €	1 672,34 €	1 208,01 €	579,98 €	- 628,02 €	1400	694	-706
ST CYR	1	1 852,07 €	753,14 €	232,66 €	162,90 €	- 69,76 €	379	270	-109
ST JUST LE MARTEL	3	3 042,64 €	2 148,61 €	675,96 €	402,04 €	- 273,92 €	1105	670	-435
ST MARTIN DE JUSSAC	3	1 591,20 €	791,93 €	328,03 €	151,05 €	- 176,98 €	588	285	-303
ST MATHIEU	2	1 152,76 €	734,82 €	235,80 €	140,55 €	- 95,25 €	395	244	-151
ST VICTURNIEN	2	1 788,76 €	1 305,52 €	362,73 €	276,90 €	- 85,83 €	613	477	-136
ST VITTE SUR BRIANCE	2	1 492,73 €	353,77 €	52,47 €	11,13 €	- 41,34 €	99	21	-78
ST PRIEST SOUS AIXE	2	479,77 €	181,99 €	67,30 €	32,45 €	- 34,85 €	118	59	-59
ST YRIEIX LA PERCHE	2	4 355,09 €	1 378,01 €	1 073,29 €	403,03 €	- 670,26 €	1726	666	-1060
VERNEUIL SUR VIENNE	4	5 569,05 €	2 860,28 €	2 830,82 €	896,79 €	- 1 934,03 €	1938	538	-1400
TOTAL	80					- 16 861,47 €			- 25 041,00

80 dégrèvements ont été accordés aux particuliers sur 2025 contre 51 sur l'année de consommation 2024, qui représentent un volume de fuite de 25 041 m³ (contre 17 534 m³ en 2024), soit 16 861,47 € (contre 10 764,73 € en 2024) sur la part syndicale.

B) Récapitulatif des écrêtements refusés

Motifs rejet : Double de la consommation moyenne non atteint

COMMUNE	CONSO 2025	MOYENNE	VOLUME FUITE
BOSMIE L'AIGUILLE	135	100	35
BOSMIE L'AIGUILLE	105	60	45
BURGNAC	170	99	71
MARVAL	174	114	60
GLANDON	125	97	28
FEYTIAT	95	104	-9
LE VIGEN	125	108	17
LE VIGEN	98	49	49
(LA)PORCHERIE	99	95	4
SEREILHAC	71	40	31
ST MARTIN DE JUSSAC	65	90	-25
PANAZOL	84	52	32
MARVAL	261	267	-6
VERNEUIL SUR VIENNE	115	60	55
ST MAURICE LES BROUSSES	36	40	-4
ST GERMAIN LES BELLES	537	273	264
ST YRIEIX SOUS AIXE	67	67	0
ST AUVENT	142	181	-39
ROYERES	133	214	-81
FEYTIAT	439	469	-30
LADIGNAC-LE-LONG	67	145	-78
ST YRIEIX LA PERCHE	400	405	-5
CHAILLAC SUR VIENNE	222	225	-3
BOSMIE L'AIGUILLE	122	131	-9
PENSOL	269	323	-54
CHAILLAC SUR VIENNE	111	184	-73
FEYTIAT	142	324	-182

27 demandes ont été refusées car le double de la consommation moyenne n'a pas été atteint.

Motifs rejet : Fuites localisées sur appareils ménagers, équipements sanitaires ou de chauffage

COMMUNE	CONSO 2025	MOYENNE	VOLUME FUITE
AIXE SUR VIENNE	351	233	118
AIXE SUR VIENNE	120	90	30
BOSMIE L'AIGUILLE	135	75	60
CHALUS	255	33	222
CHALUS	33	14	19
GLANDON	110	79	31
ISLE	167	54	113
ISLE	73	8	65
FEYTIAT	118	40	78
FEYTIAT	120	101	19
LA MEYZE	308	40	268
ST YRIEIX LA PERCHE	1108	99	1009
ST MARTIN DE JUSSAC	239	0	239
ST PRIEST LIGOURE	373	200	173
ST PRIEST LIGOURE	1786	100	1686
LA CHAPELLE MONTBRANDEIX	235	145	90

16 demandes ont été refusées car cela concerne des fuites dont la localisation est exclue par la loi.

Motifs rejet : Local professionnel

COMMUNE	CONSO 2025	MOYENNE	VOLUME FUITE
FEYTIAT	3728	1914	1814
FEYTIAT	724	456	268
LE VIGEN	28	24	4
PANAZOL	2521	34	2487
VERNEUIL SUR VIENNE	516	150	366
ST AUVENT	1059	677	382
CHALUS	596	63	533
SEREILHAC	1161	656	505

7 demandes ont été refusées car elles concernaient des locaux à usage professionnel.

50 demandes de dégrèvements ont été refusées conformément à l'application de la loi Warsmann dont :

- ✓ **27 demandes** car le double de la consommation moyenne n'a pas été atteint (Volume de fuites : 691 m3).
- ✓ **16 demandes** ont été refusées car cela concerne des fuites dont la localisation est exclue par la loi (Volume de fuites : 4220 m3).
- ✓ **7 demandes** ont été refusées car elles concernaient des locaux à usage professionnel (Volume de fuites : 3872 m3).

III – REMISES GRACIEUSES

PREAMBULE.

Rappel : la remise gracieuse est une faveur spéciale qui est consentie pour un motif particulier, sans être justifiée par une disposition législative ou réglementaire. Il est indispensable que toute remise gracieuse soit examinée par l'assemblée délibérante et fasse l'objet d'une mention individuelle sur la délibération.

Le calcul de l'écrêtement choisi par la commission de dégrèvement en date du 5 juin 2014, pour les remises gracieuses, est celui défini par la loi WARSMANN :

Eau potable : volume excédant **le double** de la consommation moyenne au cours des 3 années précédentes. Pas de remise gracieuse si le double de la consommation moyenne n'est pas atteint.

Organismes publics : les redevances sont calculées en tenant compte de la consommation facturée

L'écrêtement sera appliqué, en accord avec le délégataire, sur les deux parts de consommation : part SE3R et part SYNDICALE (PART « EAU POTABLE »).

Pour rappel, la commission de dégrèvement a proposé de fixer une seule remise gracieuse par branchement tous les cinq ans.

A ce jour, le Syndicat a reçu 3 demandes de remises gracieuses pour des fuites non éligibles dans le cadre de la loi Warsmann.

➤ DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE PAR LA SARL LES OLIVEADES – CAMPING MUNICIPAL DE MONTREAL – COMMUNE DE SAINT GERMAIN LES BELLES - exercice de consommation 2023.

Par mail du 12 avril 2024, nous avons reçu une demande de remise gracieuse par la commune de Saint GERMAIN les BELLES pour une surconsommation excessive enregistrée sur le branchement d'eau du Camping municipal de Montreal situé « Rue du Petit Moulin » sur la commune de Saint GERMAIN les BELLES géré par la SARL Les Oliveades.

Cette demande ne peut pas faire l'objet d'un écrêtement loi Warsmann car les réparations concernent des équipements exclus de la loi. A ce titre, cette demande avait été examinée par les membres de la commission de dégrèvement en date du 4 juin 2024 pour une faveur spéciale, à savoir la remise gracieuse. Concernant cette demande et après lecture des justificatifs (justification de la réparation, localisation de la fuite et le rapport de détection), les membres de la commission avaient décidé d'adresser un courrier au camping afin qu'il se retourne contre son prestataire (réparation ponctuelle non efficace et réparation définitive tardive) et qu'il sollicite son assurance pour une prise en charge éventuelle des dommages. A ce jour, sa responsabilité n'a pas pu être engagée et une somme conséquente reste à régler. Au vu de la fragilité financière de ce professionnel, la commune de Saint GERMAIN les BELLES demande au Syndicat VBG une remise gracieuse pour le compte de ce camping municipal. Au vu de ces éléments notamment du montant important des réparations, le Président propose au Comité Syndical, qu'à titre exceptionnel, une remise gracieuse soit appliquée sur ce branchement au titre de la surconsommation 2023. Il propose que le calcul de la remise se fasse sur l'excédent du double de la consommation moyenne.

Calcul remise gracieuse :

SAINT GERMAIN LES BELLES	2023	Moyenne conso 2020-2022	Double de la conso moyenne	Conso 2023 - double conso moyenne	Part Syndicale	Part SE3R	Part redevances	Total remise T.T.C.
BRANCHEMENT DU CAMPING MUNICIPAL LE MONTREAL SAINT GERMAIN LES BELLES	3 766	683	1 365	2 401	1 272,35 €	2 351,45 €	674,59 €	4 534,81 €

Sur la base des conditions énoncées ci-dessus, la remise gracieuse susceptible d'être accordée au camping de Montréal, suite à une surconsommation sur son branchement d'eau situé à Saint Germain les Belles, est de 1 272,35 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2023.

Projet de délibération

Vu la demande de remise gracieuse du Camping municipal de Montreal situé « Rue du Petit Moulin » sur la commune de Saint GERMAIN les BELLES géré par la SARL Les Oliveades pour une surconsommation excessive enregistrée sur l'année 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission de dégrèvement en date du 11 Mars 2026

Considérant que la fuite ne pouvait pas être visible car située au collage entre le coude derrière la traversée de paroi et le tuyau souple sur refoulement 1, refoulement 2 et refoulement 3,

Considérant que l'ensemble de l'installation a été repris,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à..... :

Article 1 : la remise gracieuse du Camping municipal de Montreal, suite à une surconsommation sur le branchement d'eau situé « Rue du Petit Moulin » sur la commune de Saint GERMAIN les BELLES, soit une réduction de recettes de 1 272,35 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2023

Article 2 : dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.

Article 3 : charge le délégataire de procéder au recouvrement du solde de la facture d'eau.

➤ **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE PAR L'ODHAC 87 sur un branchement d'eau – Résidence Marceau– COMMUNE DE SAINT YRIEIX LA PERCHE- exercice de consommation 2025.**

Par courrier reçu en date du 21 janvier 2026, l'ODHAC 87 avait sollicité le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE afin que celui-ci lui accorde, à titre exceptionnel, une remise gracieuse suite à une surconsommation enregistrée sur le branchement d'eau situé « Résidence Marceau » à Saint YRIEIX la PERCHE au titre de l'exercice de consommation 2025.

Calcul de la remise gracieuse :

Saint YRIEIX la PERCHE	2025	Moyenne conso 2022-2024	Conso 2025- double de la moyenne conso	Part Syndicale	Part SE3R	Part redevances	Total remise T.T.C.
Branchement "Résidence Marceau"	4 096	349	3 398	2 164,82 €	3 425,52 €	1 478,13 €	7 457,24 €

Sur la base des conditions énoncées ci-dessus, la remise gracieuse susceptible d'être accordée à l'ODHAC 87, suite à une surconsommation sur le branchement d'eau situé « Résidence Marceau » à Saint YRIEIX la PERCHE, est de 2 164,82 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2025.

Projet de délibération

Vu la demande de remise gracieuse de l'ODHAC 87 par courrier reçu en date du 21/01/2025 pour une surconsommation excessive enregistrée sur le branchement d'eau situé Résidence Marceau sur la commune de Saint YRIEIX la PERCHE ;

Vu la proposition de la commission de dégrèvement en date du 11 Mars 2026 d'accorder une remise gracieuse à hauteur de 2 164,82 € sur la part syndicale,

Considérant que la remise gracieuse ne s'effectue que si des circonstances particulières la justifient,

Considérant l'attestation de réparation en date du 11 décembre 2025,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à..... :

Article 1 : donne un avis.....à la demande de remise gracieuse à l'ODHAC 87, suite à une surconsommation sur le branchement d'eau situé «résidence Marceau » à Saint Yrieix la Perche,

Article 2 :cette remise gracieuse, soit une réduction de recettes de 2 164,82 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2025

Article 3 : dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.

Article 4 : charge le délégataire de procéder au recouvrement du solde de la facture d'eau.

➤ **DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE PAR LA COMMUNE DE SAINT JUST LE MARTEL - branchement d'eau situé «Ecole Elementaire»: exercice de consommation 2025.**

Par mail reçu en date du 3 Mars 2026, la commune de Saint JUST le MARTEL avait sollicité le Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE afin que celui-ci lui accorde, à titre exceptionnel, une remise gracieuse suite à une surconsommation enregistrée sur le branchement d'eau situé à l'école primaire au titre de l'exercice de consommation 2025.

Calcul de la remise gracieuse :

SAINT JUST LE MARTEL	2025	Moyenne conso 2022-2024	Conso 2025 - Double de la conso moyenne	Part Syndicale	Part SE3R	Part redevances	Total remise T.T.C.
Branchement d'eau « Ecole Elementaire »	773	46	682	426,58 €	687,19 €	269,26 €	1 459,09 €

Sur la base des conditions énoncées ci-dessus, la remise gracieuse susceptible d'être accordée à la commune de Saint JUST le MARTEL, suite à une surconsommation sur le branchement d'eau situé à «l'école élémentaire », est de 426,58 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2025 ;

Projet de délibération

Vu la demande de remise gracieuse de la commune de SAINT JUST LE MARTEL par courrier reçu en date du 3 Mars 2026 pour une surconsommation enregistrée sur le branchement d'eau de l'école élémentaire au titre de l'exercice de consommation 2025 ;

Vu la proposition de la commission de dégrèvement en date du 11 Mars 2026 d'accorder une remise gracieuse à hauteur de 426,58 € sur la part syndicale,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à..... :

Article 1 : Donne un avis.....à la demande de remise gracieuse à la commune de Saint JUST le MARTEL, suite à une surconsommation sur le branchement d'eau situé à «l'école élémentaire »,

Article 2 :cette remise gracieuse, soit une réduction de recettes de 426,58 € pour la part syndicale au titre de l'exercice de consommation de 2025

Article 3 : dit que ce même branchement ne pourra faire l'objet d'une demande similaire dans les cinq années à venir.

Article 4 : charge le délégataire de procéder au recouvrement du solde de la facture d'eau.

RECAPITULATIF

- ✓ ECRETEMENTS LOI WARSMANN : 80 dégrèvements ont été accordés aux particuliers sur 2025 qui représentent un volume de fuites de 25 041 m³, soit 16 861,47 € sur la part syndicale.
- ✓ REMISES GRACIEUSES : 3 remises gracieuses pour un volume de fuites écrêtées de 6 481 m³, soit 3 863,75 € de remises sur la part syndicale.

Ce qui représente un total « écrêttements + remises gracieuses » de 83 dossiers (54 sur 2024) représentant un volume de fuites écrêtées de 31 522 m³ (contre 18 896 m³ en 2024), soit 20 725,22 € de réduction des recettes (contre 11 607,47 € en 2024) sur la part syndicale.

Lors de cette commission, les membres ont décidé de rappeler aux bénéficiaires des remises gracieuses qu'ils doivent porter une attention particulière sur leurs installations notamment l'ODHAC 87 dont la remise gracieuse accordée est sur un point de livraison qui a fait l'objet de plusieurs réparations au cours de l'année 2025.

De même, une rencontre va être organisée avec un bénéficiaire d'une remise gracieuse mais dont la facture restante est toujours en impayés depuis 2023.

IV – Déploiement de la télérelève et sensibilisation à la sobriété des usages

Le Syndicat VBG a engagé un programme de déploiement de la télérelève sur l'ensemble de son territoire. Pour rappel, ce programme a pour but d'équiper tous les compteurs de modules de télérelève afin de réduire les pertes en eau tant sur le réseau public que sur le réseau privé. Cette opération est renforcée par une campagne de communication individualisée d'appel à la sobriété des usages. L'opération collective d'économie d'eau passe avant tout par un suivi des consommations. Actuellement, la relève des compteurs est annuelle et réalisée dans des conditions traditionnelles : relève annuelle faite par un agent, complétée d'une estimation de consommation pour édition d'une facture semestrielle. Cette relève ne permet de détecter les éventuelles surconsommations et/ou les pertes en eau après compteurs qu'une fois par an (parfois plus long si pas d'accès au compteur).

LE PRINCIPE DE LA TELERELEVE EST LE SUIVANT :

Pour l'usager, la mise en place de la télérelève, c'est une qualité de service augmentée, avec :

- ✓ Une facturation au réelle, deux fois par an
- ✓ Des alertes de consommation anormales : surconsommation et fuite/écoulement permanent

RECAPITULATIF GLOBAL DES FUITES APRES COMPTEURS

- ✓ ECRETEMENTS LOI WARSMANN : 80 dégrèvements ont été accordés aux particuliers sur 2025 qui représentent un volume de fuites de 25 041 m³, soit 16 861,47 € sur la part syndicale.
- ✓ REMISES GRACIEUSES : 3 remises gracieuses pour un volume de fuites écrêtées de 6 481 m³, soit 3 863,75 € de remises sur la part syndicale.
- ✓ ECRETEMENTS REFUSES : 50 demandes pour un volume de fuites de 8 783 m³.
- ✓ Fuites écrêtées suite à défaillance sur système de comptage (partie publique) : 3 dossiers pour un volume de fuites de 3209 m³

TOTAL : 136 demandes pour des fuites après compteurs représentant un volume global de pertes de 43 514 m³. Cela équivaut à l'alimentation en eau potable sur une année de presque 600 foyers sur le territoire de VBG (Consommation unitaire moyenne de 73 m³/foyer).

B. Commission de la communication du 11 mars 2026

1. Bilan 2025

A - Télérelève

Point sur le déploiement au 02/03/2026

Communes	Nbre compteurs à équiper/Changer	Planning initial	Début déploiement effectif	Nbre compteurs équipés/changés à date	%réalisé
FEYTIAT	3250	01/09/2025	25/09/2025	3133	96,40%
PANAZOL	5007	01/10/2025	30/10/2025	4784	95,55%
ISLE	3170	03/11/2025	06/02/2026	1696	53,50%

A ce jour, les données émises par les appareils posés sont relayées via le réseau de GRDF (Antennes et concentrateurs non déployés). Les premiers concentrateurs sont en cours d'installation sur la commune de Feytiat.

Le service « Alerte fuites » destiné aux usagers est en cours de déploiement chez SE3R. Actuellement l'ETP prévu dans le cadre de l'avenant n°12 n'est toujours pas en place.

B - Applications

Nombre de publications en légère baisse / 2024, les communes étant systématiquement informées des avis de coupure, epublient elles-mêmes les informations

C - Inauguration Solignac

Déroulée en 2 temps, les 30 juin et 11 octobre 2025, ce sont près de 150 personnes qui ont participé à cette inauguration.



2. Actualisation documents

A- Panneaux de chantier

Après l'intégration au 01/01/2026, des communes de l'ex SIAEP de Nexon et Vicq sur Breuilh, Les panneaux seront et mis à la disposition des entreprises qui les financent.



SYNDICAT DES EAUX VBG
VIENNE • BRIANCE • GORRE

INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRÉSERVER DEMAIN

investit pour l'amélioration du service public de l'eau potable

Travaux sur le réseau de canalisations de distribution

Renseignements : 05 55 70 33 32
contact@synd-vbg-eaux.com

L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS ! www.synd-vbg-eaux.com

B - Document présentation syndicat

Mise à jour tarifs / Services du syndicat suite départ d'un agent

SYNDICAT DES EAUX VBG
VIENNE • BRIANCE • GORRE

INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRÉSERVER DEMAIN

L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !

1956 : Naissance du syndicat

Objectif : **MUTUALISER** les moyens et **GARANTIR** aux habitants l'accès à l'eau potable en quantité suffisante et de bonne qualité

Les communes ou EPCI, transfèrent la compétence eau potable à VBG, l'eau potable reste un service public

SYNDICAT DES EAUX VBG
VIENNE • BRIANCE • GORRE

INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRÉSERVER DEMAIN

Le territoire : 64 communes

Chaque commune ou EPCI est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour autant de communes pour lesquelles la compétence est transférée.

25% de la population départementale

- CC Porte Océane du Limousin
- CU Limoges Métropole
- CC Val de Vienne
- Communes

Changements sur vos factures d'eau – Quelques explications



Votre facture en détail	2025					2026					Ecart 2025 - 2026 H.T.				
	Tranches en m³	Qté	P.U. € H.T.	Montant en € H.T.	TVA 5,5%	Montant en € TTC	Tranches en m³	Qté	P.U. € H.T.	Montant en € H.T.		TVA 5,5%	Montant en € TTC		
Production et distribution de l'eau potable															
Abonnement				55,35		58,39				55,11		58,15	-0.43%		
Exploitation et maintenance du service				26,35	1,45	27,80				26,11	1,45	27,55	-0.91%		
Redevance de mise à disposition du patrimoine public				29,00	1,60	30,60				29,00	1,60	30,60	0.00%		
Consommation				189,47		199,89				188,39		197,81	-0.57%		
Exploitation et maintenance du service		120	1,0081	120,97	6,65	127,63		120	0,9991	119,89	6,59	126,48	0.89%		
Redevance de mise à disposition du patrimoine public		1 à 70	70	0,5500	38,50	2,12	40,62		1 à 70	70	0,5500	38,50	2,12	40,62	0.00%
		71 à 120	50	0,6000	30,00	1,65	31,65		71 à 120	50	0,6000	30,00	1,65	31,65	0.00%
Organismes publics				47,40		50,01				46,92		49,50	-1.03%		
Consommation eau potable		120	0,3300	39,60	2,18	41,78		120	0,3200	38,40	2,11	40,51	-3.03%		
Performance des réseaux		120	0,0200	2,40	0,13	2,53		120	0,0260	3,12	0,17	3,29	30.00%		
Prélèvement sur la ressource		120	0,0450	5,40	0,30	5,70		120	0,0450	5,40	0,30	5,70	0.00%		
TOTAL TTC				292,22		308,29				290,42		306,40	-0.62%		

- Exploitation et maintenance du service : Il s'agit de la part du délégataire du syndicat, SE3R, chargé de l'exploitation du réseau et de la facturation
- Redevance de mise à disposition du patrimoine public : Il s'agit de la part du syndicat VBG, organisme public, qui est propriétaire des ouvrages et du réseau et qui décide des investissements



Les prix du délégataire sont révisés chaque année en Novembre. Un coefficient multiplicateur sur le prix de base du contrat est appliqué. Il est calculé à partir de différents indices (Coût de l'électricité, coût horaire du travail, etc). Ce coefficient a connu un pic en 2023 avec la crise énergétique mais il est en baisse cette année par rapport à 2025.

La part redevance de mise à disposition du patrimoine public pour l'abonnement revient au Syndicat VBG. Elle n'augmente pas en 2026.

La réforme des Agences de l'Eau est entrée en vigueur au 1^{er} Janvier 2025. Cette réforme permet de répartir les coûts liés à la gestion durable de l'eau, de renforcer la préservations de la ressource. Elle consolide le principe de pollueur payeur pour l'ensemble des usagers. Les redevances sont imposées par les agences de l'eau aux collectivités qui les répercutent aux usagers.

- La redevance consommation (elle s'applique à l'ensemble des usagers exceptés les volumes utilisés pour l'abreuvement du bétail) est en baisse en 2026
- La redevance performance des réseaux (elle s'applique aux collectivités qui la refacture aux usagers) est, elle, en hausse de 30%
- La redevance pour prélèvement est maintenue à son niveau de 2025



Au global les redevances des agences de l'eau sont en baisse en 2026.

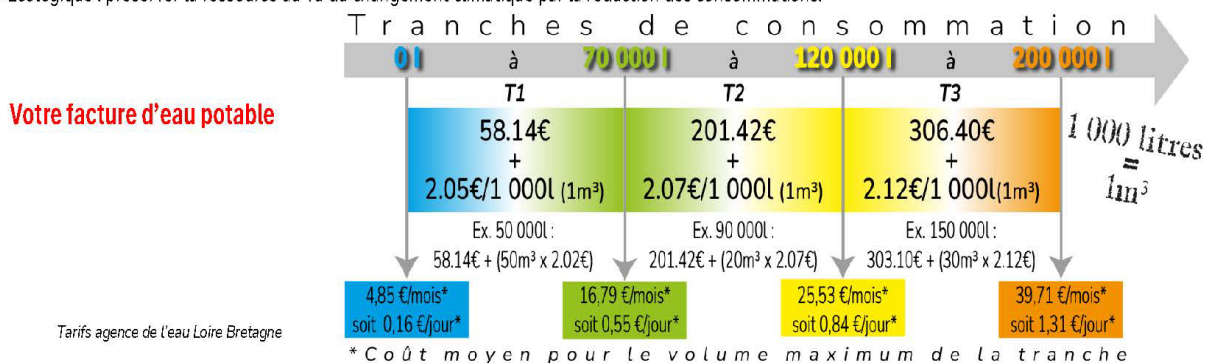


Au global la facture baisse de 0.62%, pour une facture de 120 m³ (facture référentielle INSEE).

Depuis le 1^{er} Janvier 2024, le Syndicat VBG a mis en place la tarification incitative pour la part consommation de la redevance de mise à disposition du patrimoine public.

La tarification incitative répond à 2 enjeux :

- Economique : faire baisser les factures des usagers en les incitant à réduire leurs consommations ;
- Ecologique : préserver la ressource au vu du changement climatique par la réduction des consommations.



Tarifs agence de l'eau Loire Bretagne

3. Propositions 2026

A - Panneaux ouvrages et PPI captage

Un point est prévu avec le délégataire pour estimer le nombre de panneaux à commander pour équiper les ouvrages et captages des 4 nouvelles communes.

B - Doc Mem'Eau

Ce document sera à actualiser après les élections et la désignation des délégués.

Dès l'intégralité des délégués désignée, les documents seront remis en mairie en mains propres

C - Kits économies d'eau

Après distribution aux bailleurs sociaux et aux MDD du Département, il reste en stock 1 500 kits d'économie d'eau.

La commission envisage de se rapprocher des CCAS des communes après les élections.

De même, il reste 200 sabliers-ventouses.

D - Enquête satisfaction clientèle

En prévision de l'étude comparative des modes de gestion à venir, la commission a décidé de faire réaliser une étude de satisfaction des usagers sur le service de l'eau.

Cette étude sera financée intégralement par le syndicat.

PPS collectivités a été sollicité pour fournir au syndicat des ordres de coût d'une telle enquête.

E - Bilan mandature

Afin de motiver la participation des délégués aux assemblées générales, il pourrait être réalisé un document rappelant les enjeux de leur participation, les modalités en cas d'absence, ...

L'analyse de la participation des délégués aux assemblées générales montre des écarts importants.



Service d'eau potable à Aix sur Vienne
SYNDICAT DES EAUX VBG
 VIENNE • BRANÇAY • GORRE
 MAINTIEN AU JOURD'HUI POUR PRÉVOIR DEMAIN

L'EAU CHEZ VOUS, C'EST NOUS !

Mém'EAU pratique

<i>Je constate ou j'on m'informe</i>	Manque d'eau	
	Fuite	
	Coloration eau	
	Pollution sur une ressource	
	Vol d'eau sur poteau incendie	
<i>Je renseigne les usagers</i>	Actes de malveillance sur ressources ou ouvrages	
	Facturation eau et/ou assainissement	
	Consommation/Surconsommation	
	Demande de raccordement et/ou devis raccordement	
<i>J'ai besoin d'informations</i>	Difficultés règlement factures pour rédiger le bulletin municipal	
	organiser des rencontres thématiques eau (Écoles, communes, agriculteurs...)	
	sur les arrêtés de restriction des usages de l'eau	
<i>Pour toutes autres demandes</i>		

SYNDICAT DES EAUX VBG Tél. 05.55.70.33.32
 3, allée Georges Cuvier
 CS 90041
 87700 AIX SUR VIENNE
 @ : contact@synd-vbg-eaux.com
 www.synd-vbg-eaux.com
 (du lundi au jeudi de 8h45 à 16h45 – vendredi de 8h45 à 15h45)

Les délégués titulaires représentant ma commune à VBG :
Xavier ABBADIE & Nicolas ANDRIEUX

05-55-04-09-09
 Urgences techniques et dépannage
 (24h/24h et 7j/7)

05 44 20 04 03 : Service Clientèle

195 délibérations prises au cours de la trentaine d'assemblées générales qui se sont déroulées pendant la mandature.

Une diapositive informant les délégués du fonctionnement du syndicat pourrait être ajoutée au diaporama de présentation.

C. Commission des finances du 11 mars 2026

I Compte Financier Unique du SMAEP Vienne Briance Gorre – EXERCICE 2025

Le compte financier unique retrace l'ensemble des mandats et titres de recettes émis sur l'exercice et présente les résultats comptables.

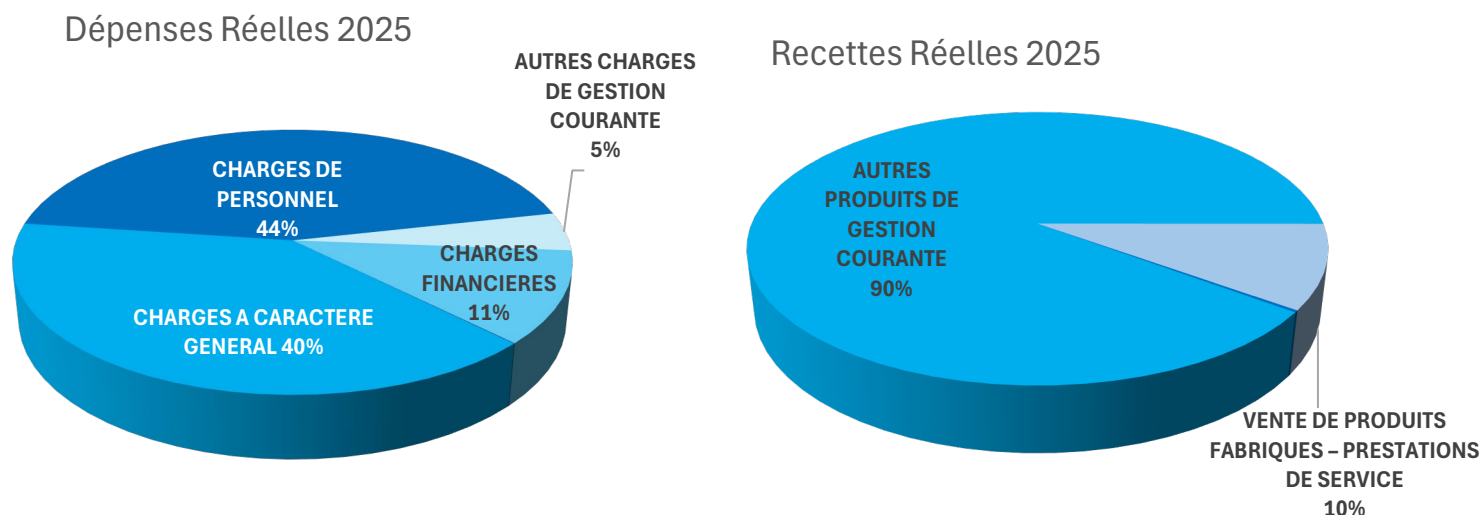
A - Section d'exploitation

A) Vue d'ensemble

Ch.	Libellés unique	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2025	Mandats ou titres émis en 2025
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 146 609,00	594 666,50
12	CHARGES DE PERSONNEL	731 090,00	666 291,32
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	167 500,00	70 292,04
66	CHARGES FINANCIERES	170 000,00	168 458,34
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 920,00	914,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 266 119,00	1 500 622,20
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 584 540,65	0,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 590 000,00	2 579 459,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		6 174 540,65	2 579 459,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		8 440 659,65	4 080 081,20
13	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	937,62
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES – PRESTATIONS DE SERVICE	420 000,00	546 524,99
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	104 615,00	12 250,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 928 545,00	4 927 822,48
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	4,44
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	0,00	35,01
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 453 160,00	5 487 574,54
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	595 000,00	588 967,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		595 000,00	588 967,00
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		6 048 160,00	6 076 541,54
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	2 392 499,65	2 392 499,65
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		8 440 659,65	8 469 041,19

Figure 1 : Les Dépenses Réelles 2025

Figure 2 : Les Recettes Réelles 2025



B) Détail dépenses

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2025	Mandats ou titres émis en 2025	Commentaires
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 146 609,00	594 666,50	
604	Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux	1 700,00	1 629,30	Reliures délibérations
6061	Fournitures non stockables	327 500,00	294 444,08	Gaz - Elec. - Eau - Assainissement - transport eau SYTEPOL : 282 082 €
6063	Fournitures d'entretien & de petit équipement	21 725,00	17 372,23	Petites fournitures (produits d'entretien, petit matériel informatique, fourniture petit équipement) + kits économie d'eau
6064	Fournitures administratives	6 000,00	3 060,67	
6066	Carburant	5 000,00	3 224,00	
	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS			
6135	Locations, droits de passages et servitudes	9 200,00	6 977,84	Locations copieur + machine à affranchir + matériel téléphonie
61521	Entretien & réparations bâtiment public	20 000,00	0,00	Remise en état allée piétonne,,,
61528	Entretien & réparations	75 000,00	73 089,25	Entretien des espaces verts
61551	Entretien & réparations sur matériel roulant	3 000,00	2 811,63	Entretien véhicules
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00	884,52	Contrat assistance informatique, vérification extincteurs et blocs lumineux....
6156	Maintenance	14 744,00	19 398,02	Maintenance copieur, chauffage-clim, ascenseur, barrières levantes, contrat anti-virus, ATEC ...
6161	Primes d'assurances multirisque	10 000,00	8 652,02	Assurances siège, responsabilité civile
6168	Autres primes d'assurances	35 000,00	35 008,31	Assurances personnel et flotte automobile
617	Etudes et recherches	0,00	691,95	
618	Divers	20 000,00	11 254,97	Abonnements revues, formations des agents
	SERVICES EXTERIEURS			
6226	Honoraires	527 240,00	73 552,72	AMO contrôle DSP, PCRS, bornages pour régul foncières, analyses investigations CVM, mission accompagnement RGPD, MOE externe, analyses révision DUP
6227	Frais d'actes	1 500,00	0,00	
6228	Divers	1 500,00	628,14	frais de gestion pour contrat de groupe assurance + CDG : CEP + DPO
6238	Divers	4 000,00	4 433,34	Enquête satisfaction, panneaux alu et autre communication
6256	Missions	1 000,00	1 663,90	Remboursements frais de mission et redevances
6257	Déplacements, missions, réceptions	25 000,00	9 330,00	Frais de réception
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	4 702,37	
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	5 334,96	
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	9 257,17	Cotisations FNCCR
6283	Frais de nettoyage locaux	2 500,00	1 670,22	Nettoyage vitrerie, entretien locaux
6288	Autres	3 000,00	726,89	Frais de gestion achat tickets restaurant, redevance ordures ménagères
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS			
63512	Taxes foncières et redevances pour occupation du domaine public	3 000,00	2 019,00	Taxes foncières
6356	Redevances pour occupation du domaine public	4 500,00	2 791,00	
6358	Autres droits	1 500,00	58,00	DR - servitudes communes
63712	Redevance performance des réseaux d'eau potable	0,00	0,00	
	IMPOTS, TAXES et VERSEMENTS ASSIMILES			

	012 CHARGES DE PERSONNEL	731 090,00	666 291,32	
6218	Personnel extérieur au service	8 690,00	3 593,10	Gratification stagiaire + mise à dispo DSI d'ISLE
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	312,17	
6336	Impôts, taxes et versement assimilés sur rémunérations	10 000,00	8 739,20	Cotisations au C.D.G., C.N.F.P.T.
6411	Salaires, appointements, commission de base	504 400,00	450 256,09	Traitements agents & charges salariales
6413	Primes et gratifications	0,00	13 111,72	Traitement agent contractuel
6415	Supplément familial	0,00	997,00	
6451	Cotisations à l'URSSAF	0,00	61 613,96	Charges patronales de sécurité sociale et de prévoyance
6453	Cotisations aux caisses de retraites	185 000,00	105 057,12	Charges patronales de sécurité sociale et de prévoyance
6454	Cotisations pour chômage	0,00	524,47	Cotisation pour contractuel
648	Autres charges de personnel	23 000,00	22 086,49	Action sociale au bénéfice des agents (C.O.S., chèques restaurant, Prévoyance, cadeaux...)
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	167 500,00	70 292,04	
6512	Redevances pour droits d'utilisation	95 000,00	4 101,00	Frais de licences informatique en nuage (serveur), site internet
6518	Autres redevances	5 000,00	5 829,16	Licences informatiques Adobe, Sharepoint, Wix, panneaupocket, MARCO, Leakmited
6531	Indemnités et frais de mission et de formation des élus	60 000,00	53 859,90	
6532	Frais de mission élus	2 500,00	2 615,00	Mission SENEGAL
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	2 324,04	charges patronales/indemnités
6534	Cotisation de sécurité sociale - part patronale	0,00	32,10	charges patronales/indemnités
6588	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 530,84	Prélèvements à la source
	66 CHARGES FINANCIERES	170 000,00	168 458,34	
66111	Intérêts des emprunts	170 000,00	169 639,11	
66112	Rattachement des ICNE	0,00	-1 180,77	
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 920,00	914,00	
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	920,00	914,00	Versement subvention a AFRIQUE chez Vous_ action décentralisée au SENEGAL
678	Autres charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	Frais de contentieux
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 266 119,00	1 500 622,20	
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 590 000,00	2 579 459,00	
6811	Dotations aux amortissements et aux provisions – charges d'exploitation	2 590 000,00	2 579 459,00	
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 584 540,65	0,00	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	6 174 540,65	2 579 459,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 440 659,65	4 080 081,20	

C) Détail recettes

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2025	Mandats ou titres émis en 2025	Commentaires
	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	937,62	
64198	Remboursement sur rémunérations	0,00	937,62	Remboursement par assurances arrêts maladie du personnel
	70 VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISES	420 000,00	546 524,99	
7068	Autres prestations de services	390 000,00	515 832,89	Solde surtaxe eau en compteur
7083	Produits des activités annexes	30 000,00	30 692,10	Redevances mâts radiophoniques implantés sur réservoirs
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	104 615,00	12 250,00	
748	Subventions d'exploitation	104 615,00	12 250,00	Subventions AEL Gestion patrimoniale + solde jumeau numérique
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 928 545,00	4 927 822,48	
757	Redevances versées par fermiers/ concessionnaires	4 916 745,00	4 916 745,90	Redevances versées par le délégataire
7588	Produits divers de gestion courante	11 800,00	11 076,58	Participation du personnel aux chèques restaurant + remb redevances par SE3R
	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	4,44	
761	Produits financiers	0,00	4,44	Parts sociales CRCA
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	35,01	
7718	Produit exceptionnel sur opérations de gestion	0,00	35,01	remboursements divers et arrondi de TVA
	TOTAL DES RECETTES REELLES	5 453 160,00	5 487 574,54	
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	595 000,00	588 967,00	
777	Quote-part subventions virées	595 000,00	588 967,00	Amortissement des subventions
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	595 000,00	588 967,00	
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	6 048 160,00	6 076 541,54	
	002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	2 392 499,65	2 392 499,65	Reprise de l'excédent constaté lors du CFU de l'année N-1
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 440 659,65	8 469 041,19	

B - Section d'investissement

A) Vue d'ensemble

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2025	Mandats ou titres émis en 2025
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18 075,00	18 075,00
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILES	390 000,00	387 550,39
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	356 438,00	105 384,65
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	164 125,00	87 143,71
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 590 770,21	4 330 418,11
23	AP/CP TELERELEVE n° 0012025	3 071 508,08	804 883,34
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	10 590 916,29	5 733 455,20
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	595 000,00	588 967,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	595 000,00	588 967,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 185 916,29	6 322 422,20
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 185 916,29	6 322 422,20
10	APPORTS, DOTATIONS, RESERVES	0,00	0,00
13	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS	1 995 762,44	1 120 186,62
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 995 762,44	1 120 186,62
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 584 540,65	0,00
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 590 000,00	2 579 459,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	6 174 540,65	2 579 459,00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 170 303,09	3 699 645,62
	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE VBG	3 015 613,20	3 015 613,20
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 185 916,29	6 715 258,82

B) Détail dépenses

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2025	Mandats ou titres émis en 2025	Commentaires
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18 075,00	18 075,00	
13111	Agence de l'Eau	18 075,00	18 075,00	Remboursement à AELB subvention annulée
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	390 000,00	387 550,39	
1641	Emprunts en euros	230 000,00	227 894,66	Remboursement du capital des emprunts
1678	Remboursement aux agences de bassin	160 000,00	159 655,73	Remboursement avance à taux 0% - (agence de l'eau)
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	356 438,00	105 384,65	
2031	Frais d'études	305 144,04	79 640,65	Révision DUP captages - sécurisation ressource de l'Isle - analyses
2087	Autres immobilisations corporelles	51 293,96	25 744,00	Transfert marchés études captage Château-Chervix
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	164 125,00	87 143,71	
2111	Terrains	20 700,00	1 492,72	
21351	Aménagements bâtiments	25 000,00	0,00	Onduleur parafoudre
2158	Installations, agencements divers	66 000,00	66 462,00	Groupe électrogène de Brumas-Rilhac Lastours
2183	Matériel bureau Matériel informatique	10 000,00	10 598,08	Fourniture de poste informatique
2184	Mobilier	8 000,00	1 021,38	Mobilier bureau
2188	Autres	34 425,00	7 569,53	Aménagements + EPI
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 590 770,21	4 330 418,11	
2312	Travaux de voirie	77 500,00	55 114,78	Dépenses d'équipements sur terrain voirie y compris restes à réaliser
2313	Construction d'ouvrages	2 398 019,29	1 160 960,26	Dépenses d'équipements sur ouvrages restes à réaliser inclus
2315	Travaux de réseau d'eau potable	4 115 250,92	3 114 343,07	Dépenses d'équipements sur réseau et matériels spécifiques restes à réaliser inclus
	12025 AP/CP TELERELEVE	3 071 508,08	804 883,34	Autorisation de programme Télérelève
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	10 590 916,29	5 733 455,20	
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	595 000,00	588 967,00	
139111	Subventions investissement	595 000,00	588 967,00	Amortissement des subventions
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	595 000,00	588 967,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 185 916,29	6 322 422,20	

Détail dépenses en restes à réaliser

RAR Dépenses d'équipements 2025	Libellé des opérations
8 855,23	MOE - Réhabilitation des ouvrages d'art - Réservoirs de CHARRAT, BOIS D'AMOUR ET LES CAILLOUX
43 254,90	MOE - Construction d'une station de neutralisation à Saint MATHIEU
52 110,13	S/total Programmes TRAVAUX 2024
1 120 545,67	AC Réhabilitation des Equipements Hydrauliques
65 615,68	AC renforcements-extensions, petits travaux sur canalisations, y compris provisions pour révisions
1 162,00	AC recherche d'amiante dans les enrobés, sols pollués ou contenant des MCA
6 068,60	AC Clôtures
674 867,11	Réhabilitation d'ouvrages d'art - de Charrat, Bois d'Amour, les Cailloux, Embessac
15 104,00	Station de Neutralisation à Saint MATHIEU - prestations annexes
59 726,09	Sectorisation MAGNAC BOURG et MEUZAC
1 943 089,15	Sous total Programme TRAVAUX 2025
1 995 199,28	TOTAL RAR BP 2025 c/23
2 266 624,74	TELERELEVE - Crédit de paiement 2025
2 266 624,74	TOTAL AP/CP TELERELEVE N°012025
4 251,75	Etude de restructuration et de sécurisation de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isle (AMO CPIE de la Corrèze)
30 845,50	Etude de restructuration et de sécurisation de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isle - Marché Etudes LARBRE
34 386,00	Révision des DUP (Puits de la Grillère, Captages de GLANGES et d'ORADOUR sur GLANE) - Marché études CEE/EGEH
69 483,25	Sous total Etudes avant travaux c/2031
13 238,80	Etude sur le bassin versant de l'isle - Prestations complémentaires - Commande n°63/2025 Analyses d'eau SGS France
25 068,35	Transfert marchés Château Chervix - Etude AAC Bournazeau
96 020,14	Révision des DUP (Marval, la Chapelle, Sereilhac) - Marché études CPIE/CPGF
134 327,29	Sous total Etudes avant travaux c/2031
203 810,54	TOTAL RAR BP 2025 Etudes avant travaux c/2031
1 100,00	Bornage pour acquisition terrain Saint Mathieu
2 461,19	Autres immobilisations corporelles (cloisonnement Openspace, Panneaux, EPI...
3 561,19	TOTAL RAR BP 2025 c/21
4 469 195,75	TOTAL RAR BP 2025

C) Détail recettes

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B. P. 2025	Mandats ou titres émis en 2025	Commentaires
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 995 762,44	1 120 186,62	
13111	Agences de l'Eau	1 118 736,67	626 165,65	
13118	Subventions d'équipement DETR	167 923,67	53 473,77	
1313	Département	635 456,10	377 041,20	
1318	Autres	73 646,00	63 506,00	Reversement sur compte de renouvellement DSP/ _compteurs
TOTAL DES RECETTES REELLES		1 995 762,44	1 120 186,62	
	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 584 540,65	0,00	
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 590 000,00	2 579 459,00	
281531	Amortissement immobilisations corporelles	2 590 000,00	2 579 459,00	Amortissement des immobilisations
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT		6 174 540,65	2 579 459,00	
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		8 170 303,09	3 699 645,62	
	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	3 015 613,20	3 015 613,20	Reprise de l'excédent constaté lors du CFU N-1 VBG
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		11 185 916,29	6 715 258,82	

Détail recettes équipement restes à réaliser

RESTE A REALISER recettes d'équipement 2025	Libellé des opérations
51 600,00	Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Canalisations fuyardes renouvellement jusqu'au 30/11/2026
51 600,00	TOTAL RAR SUBVENTIONS PROGRAMMES 2020-2021-2022
10 000,00	Subvention CD87 - extension ou renforcement du réseau Rue Jacqueline Maillan - PANAZOL (arrêté du 03/07/2023) Accord-cadre CISE TP
10 706,62	Subvention CD87 - restructuration et sécurisation de la ressource (Les Crozes) CPIE de la Corrèze - (arrêté du 10/08/2023)
4 200,00	Subvention CD87 - DUP captages de la Maillerie et de Bellevue - ORADOUS SUR GLANE (arrêté du 03/07/2023) - Groupement CEE/EGEH
198 171,90	Subvention AELB - Plan de résilience 2023 - canalisation fuyardes
22 525,00	Subvention AELB - Révision DUP Captages Saint Germain, Glanges et Oradour
34 093,50	Subvention AEAG - restructuration et sécurisation de la ressource (Les Crozes) CPIE de la Corrèze arrêté du 29/02/2024
135 760,00	Subvention CD87 - renforcement ou renouvellement de la distribution d'eau potable - Avenue Léon Blum - PANAZOL
8 400,00	Subvention CD87 - Révision des DUP captages de Brugeassou, Villemontheix et la grillère (commune de Glanges)
67 077,28	Subvention AELB - Urgence sanitaire - travaux CVM - GLANGES et LA PORCHERIE (notification du 22/04/2024 n°2024D026)
55 997,73	Subvention AELB - Instrumentation des captages (plan de résilience 2023-2024)
13 430,30	Subvention AELB - Plan de résilience 2024-canalisation fuyardes
560 362,33	TOTAL RAR SUBVENTIONS PROGRAMME TRAVAUX 2024
78 358,61	Subvention DETR - Réhabilitation et mise en sécurité des réservoirs de Charrat, d'Embessac, des Cailloux et de Bois d'Amour (arrêté du 16/06/2022 - 162500)
34 300,00	subvention AELB - Gestion patrimoniale (comptage) - MAGNAC BOURG et MEUZAC
112 658,61	TOTAL RAR SUBVENTIONS PROGRAMME TRAVAUX 2025
724 620,94	TOTAL RAR SUBVENTIONS

C - Balance générale - Compte financier unique exercice 2025

SECTION D'EXPLOITATION	
Dépenses	4 080 081,20 €
Recettes	8 469 041,19 €
Résultat cumulé	4 388 959,99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	6 322 422,20 €
Recettes	6 715 258,82 €
Solde d'exécution	392 836,62 €

ÉTATS ANNEXÉS

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE

Présentation agrégée par nature

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense		Total des dépenses (mandatées) (2)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A110	Frais d'études, de recherche et de développement	79 640,65	79 640,65	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Fonds commercial, droit au bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	25 744,00	25 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	1 492,72	1 800,00	0,00	0,00	0,00	-307,28
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations, matériels et outillage technique	66 462,00	66 462,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Oeuvres d'art	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concession ou à disposition et immobilisations affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	5 135 301,45	5 368 390,78	0,00	0,00	0,00	-233 089,33
A150	Autres immobilisations corporelles	19 188,99	7 112,03	0,00	0,00	0,00	12 076,96
A165	Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 327 829,81	5 549 149,46	0,00	0,00	0,00	-221 319,65

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Projet de délibération

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Compte Financier Unique (CFU), 2025 du budget principal ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat synthétiques, et des taux des contributions et des produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le Compte Financier Unique du président est débattu, l'assemblée délibérante élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre Compte Financier Unique et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration de l'un des membres du comité syndical ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le président a quitté la séance et que l'assemblée délibérante siège sous la présidence de M. Gaston CHASSAIN, vice-président chargé des finances,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Synthèse des résultats	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES			
Prévision budgétaire totale	11 185 916,29	8 440 659,65	19 626 575,94
· Recettes réalisées	3 699 645,62	6 076 541,54	9 776 187,16
Restes à réaliser	724 620,94		724 620,94
DEPENSES			
Prévision budgétaire totale	11 185 916,29	8 440 659,65	19 626 575,94
· Dépenses réalisées	6 322 422,20	4 080 081,20	10 402 503,40
Restes à réaliser	4 469 195,75		4 469 195,75
Solde d'exécution de l'exercice	- 2 622 775,58	1 996 460,34	- 626 316,24
Résultats antérieurs reportés	3 015 613,20	2 392 499,65	5 408 112,85 €
RESULTATS DE CLOTURE	392 836,62	4 388 959,99	4 781 796,61
Total reste à réaliser	- 3 744 574,81		- 3 744 574,81
Résultat cumulé	- 3 351 738,19	4 388 959,99	1 037 221,80

Après en avoir délibéré et, en l'absence du président lors du vote, àdes membres votants, le Comité Syndical :

Article 1 : approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget principal.

II Affectation des résultats de l'exercice 2025

A la clôture de l'exercice, le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes du service (articles R.2221-48 et R.2221-90 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Cet arrêté permet de dégager :

- le résultat proprement dit (section d'exploitation) ;
- le solde d'exécution de la section d'investissement ;
- les restes à réaliser qui seront repris au budget 2026

Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser, fait ressortir un besoin de financement.

Après le rappel des résultats du CFU 2025, des restes à réaliser, des résultats du SIAEP de NEXON et après constatation des soldes d'exécution de chaque section, le vice-président chargé de la commission des finances propose d'affecter à l'investissement la somme de 3 304 202,32 € et de reporter la somme de 1 208 552,97 € en exploitation (compte 002) au budget primitif 2026.

SECTION D'INVESTISSEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	- €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	3 015 613,20 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	6 322 422,20 €
RECETTES DE L'EXERCICE	3 699 645,62 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-2 622 776,58 €
Cumul à affecter du BP SIAEP NEXON	47 535,87 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	440 372,49 €
001 en recettes au BP N+1 : 3 015 613,20 €	1 576 718,01 €
RESTES A REALISER DEPENSES	4 469 195,75 €
RESTES A REALISER RECETTES	724 620,94 €
BESOIN DE FINANCEMENT	3 304 202,32 €
PRELEVEMENT REGLEMENTAIRE A EFFECTUER en N+1	3 304 202,32 €
sur la Section de Fonctionnement (art 1068)	

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
REPORT DEFICITAIRE N-1	- €
REPORT EXCEDENTAIRE N-1	2 392 499,65 €
DEPENSES DE L'EXERCICE	4 080 081,20 €
RECETTES DE L'EXERCICE	6 076 541,54 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 996 460,34 €
Cumul à affecter du BP SIAEP NEXON	123 795,30 €
RESULTAT CUMULE DE LA SECTION	4 512 755,29 €
AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT	- 3 304 202,32 €
COMPLEMENT D'AFFECTATION	- €
TOTAL A AFFECTER	- 3 304 202,32 €
REPRISE N+1 EN EXPLOITATION (002 BP N+1)	1 208 552,97 €

Projet de délibération

Vu le compte financier unique de l'exercice 2025 adopté le 31 MARS 2026 ;

Vu les résultats de l'exercice 2025 du SIAEP de NEXON ;

Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire (résultats N-1) :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté :	2 392 499,65 €
Résultat d'investissement antérieur reporté :	3 015 613,20 €

Solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice :

Résultat de l'exercice :	-2 622 776,58 €
Résultat antérieur :	3 015 613,20 €
Cumul à affecter (001) BP SIAEP NEXON	47 535,87 €
Solde d'exécution cumulé	440 372,49 €

Restes à réaliser (RAR) au 31 décembre 2025 :

Dépenses	4 469 195,75 €
Recettes	724 620,94 €
Solde des restes à réaliser	-3 744 574,81 €

Financement de la section d'investissement :

Rappel du solde d'exécution cumulé :	440 372,49 €
Rappel du solde des restes à réaliser :	-3 744 574,81 €
Besoin de financement de la section investissement :	3 304 202,32 €

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice :	1 996 460,34 €
Résultat antérieur N-1 :	2 392 499,65 €
Cumul à affecter (002) BP SIAEP NEXON	123 795,30 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	4 512 755,29 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide à..... D'accepter les propositions de M. le Président dans les conditions exposées ci-dessous :

Couverture du besoin de financement de la section investissement (inscription au compte 1068 – Affectation du résultat de l'exercice) :

	3 304 202,32 €
• Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur la ligne 002 du budget primitif 2026 :	1 208 552,97 €

III BUDGET 2026 - AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT : AP/CP

DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE N°012025 - AJUSTEMENT DES CRÉDITS DE PAIEMENT 2026

Technique permettant la mise en œuvre de projets d'investissement pluriannuels menés par la collectivité.

Une autorisation de programme (AP) désigne une enveloppe budgétaire, votée par les élus en année N et consacrée à un projet d'investissement spécifique. Elle sera dépensée via des crédits de paiement (CP). Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour couvrir les engagements contractés dans le cadre des AP correspondantes.



Par délibération CS 2025-11 en date du 1^{er} avril 2025, une autorisation de programme avait été adoptée par le Comité Syndical pour le marché de déploiement de la Télérelève.

Pour rappel, le plan de financement prévisionnel actualisé est le suivant :

BESOINS		RESSOURCES	
Nature de la dépense	Montant de la dépense	Financements	Montant de la contribution
Dépenses d'investissement	7 750 000,00 €	Agence de l'eau Loire-Bretagne	3 363 069,50 €
		Fonds d'investissement (Avenant N°10)	294 584,00 €
		Total des ressources externes	3 657 653,50 €
		Autofinancement (total des besoins - ressources externes)	4 092 346,50 €
Total des besoins	7 750 000,00 €	Total des ressources	7 750 000,00 €

L'autorisation de programme était basée selon l'échéancier prévisionnel suivant :

AP/CP - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	TOTAL AP	CP ANNEE 2025	CP ANNEE 2026	CP ANNEE 2027
Investissement	7 750 000,00 €	3 071 508,08 €	3 335 835,02 €	1 342 656,90 €

A ce titre, les crédits de paiement de 2025 étaient inscrits pour un montant de 3 071 508,08 € HT.

Le déploiement de la Télérelève a démarré au 1^{er} septembre 2025 sur la commune de FEYTIAT en mode dégradé du fait de difficultés dans l'élaboration des interfaces nécessaires pour le transfert des données entre le délégataire et le titulaire du marché SUEZ. Les équipes de pose ont été augmentées depuis le 15 octobre 2025.

Par rapport au planning mis à jour, le prévisionnel est le suivant :

Point financier au 31/12/2025 : Dépense globale : 804 883,34 € HT sur les CP de 3 071 508,08 € HT inscrits au titre de 2025. Les RAR de crédits de paiement de 2025 s'élèvent à 2 266 624,74 € HT à reporter au BP 2026.

Un échéancier prévisionnel de facturation a été établi par SUEZ en début d'année 2026.

Echéancier prévisionnel des factures :

MARCHE DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	ANNEE 2025	ANNEE 2026	ANNEE 2027	TOTAL AP 2025-2027
AP-CP n°012025 - Crédits de paiements (délibération CS 2025-11)	CP 2025 : 3 071 508,08 €	CP 2026 : 3 335 835,02 €	CP 2027 : 1 342 656,90 €	7 750 000,00 €
AMO TELERELEVE – Marché 2024-007	95 406,00 €	90 000,00 €	10 000,00 €	
Facturation prévisionnelle Investissement	708 966,24 €	4 802 220,50 €	1 304 350,20 €	6 815 536,94 €
Divers, imprévus comprenant les révisions de prix	241,10 € (révisions situation 1) + 270 € (frais de publicités)	74 404,24 €	28 306,70 €	103 222,04 €
Total des dépenses d'investissement	804 883,34 €	4 966 624,74 €	1 342 656,90 €	7 114 164,98 €
Réévaluation des Crédits de paiements (Investissement)	2 266 624,74 € (RAR CP 2025)	2 700 000 € (CP 2026)	1 342 656,90 € (CP 2027)	

Dépenses d'investissement :

Sur la base d'une reprise de 2 266 624,74 € de RAR sur les CP 2025, il sera donc proposé de procéder à un réajustement des crédits de paiement au titre de l'année 2026 à hauteur de 2 700 000 € pour l'autorisation de programme « déploiement d'un système de relève à distance avec le renouvellement/équipement des compteurs d'eau potable pour le compte du SMAEP Vienne Briance Gorre », selon l'échéancier prévisionnel revu de la manière suivante :

AP/CP - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	RAR CP ANNEE 2025	CP ANNEE 2026	CP ANNEE 2027
Investissement	2 266 624,74 €	2 700 000 €	1 342 656,90 €

Au niveau des dépenses d'investissement, les crédits de paiement 2026 à inscrire au BP2026 représentent un montant de 2 700 000 € HT, afin d'y rattacher les réalisations de l'exercice 2026 prévues dans l'échéancier prévisionnel financier remis par le titulaire du marché.

Le montant de l'AP s'élève donc à 7 114 164,98 € H.T. au lieu de 7 750 000 € H.T. avec un RAR de CP 2025 de 2 266 624,74 € dépenses déjà faites sur 2025 déduites, un CP 2026 de 2 700 000 € et un CP 2027 de 1 342 656,90 € HT comme détaillé ci-dessus.

Révisions des crédits de paiement de 2026 :

Pour rappel, le montant des autorisations de programme et des crédits de paiement n'est pas figé et peut être révisé. La collectivité peut rééchelonner l'échéancier en fonction de l'avancement du projet. Des CP non engagés sur une année peuvent être reportés sur les années suivantes ou entraîner la diminution de l'AP. Ces modifications sont sujettes à un vote du Comité Syndical.

L'utilisation des AP/CP permet à la collectivité de déroger au principe d'annualité du budget. En effet, celle-ci peut mener des projets qui s'étendent sur une durée plus longue que l'exercice budgétaire. La collectivité s'engage juridiquement sur le montant global de l'AP, l'enveloppe est ensuite échelonnée sur plusieurs années dans un échéancier et chaque année le montant inscrit est celui engagé sur l'exercice budgétaire.

Il est donc proposé aux membres du Comité Syndical de procéder à la révision de l'autorisation de programme « déploiement de la Téléréleve » AP/CP n°012025 selon l'échéancier prévisionnel suivant :

AP/CP - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	RAR CP ANNEE 2025	CP ANNEE 2026	CP ANNEE 2027
Investissement	2 266 624,74 €	2 700 000 €	1 342 656,90 €

Et d'inscrire les crédits de paiement 2026 pour un montant de 2 700 000 € HT, afin d'y rattacher les réalisations de l'exercice 2026.

Projet de délibération

Vu le rapport par lequel M. Gaston CHASSAIN, Vice-Président chargé des Finances, expose ce qui suit :

- Les autorisations de programmes (AP) sont des méthodes de gestion permettant une approche pluriannuelle des budgets par « projet ». Ces budgets sont valorisés chaque année par des crédits de paiement (CP).

Véritable exception au principe d'annualité budgétaire, ce dispositif permet de gagner en fluidité dans l'articulation budgétaire des opérations d'investissement pluriannuelles et permet à la collectivité de ne pas faire supporter l'intégralité d'une dépense portant sur un projet structurant sur une année, mais uniquement les dépenses annuelles nécessaires à la réalisation de ce projet.

De plus, cette méthode de gestion favorise la transparence et la lisibilité des engagements financiers du Syndicat VBG à moyen terme. Elle permet également de limiter le recours aux reports d'investissement compte tenu du suivi obligatoirement réalisé et de l'allègement du budget du Syndicat VBG.

Par ailleurs, les (AP) emportent la limite budgétaire totale du projet, alors que les (CP) comportent la limite annuelle de ce même projet.

Dès lors, et dans la mesure de leur utilité, les crédits restants disponibles dans l'enveloppe de l'AP votée seront ventilés sur le BP 2026 et suivants, alors que le Comité Syndical devra se prononcer annuellement sur les (CP).

Pour rappel, par délibération CS 2025-11 en date du 1er avril 2025, une autorisation de programme AP-CP n°012025 avait été adoptée par le Comité Syndical pour le marché de déploiement de la Téléréleve comportant les (CP) suivants:

AP/CP - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	TOTAL AP	CP ANNEE 2025	CP ANNEE 2026	CP ANNEE 2027
Investissement	7 750 000,00 €	3 071 508,08 €	3 335 835,02 €	1 342 656,90 €

Vu le marché passé avec le Groupement SUEZ DIGITAL SOLUTION (mandataire) / SUEZ EAU France dont la notification a été faite le 10/04/2025 et un ordre de service de démarrage des travaux à compter du 18/04/2025, il y a lieu de modifier cet AP/CP. A titre d'information, le montant global de cette AP/CP, initialement de 7 750 000 €, a été ramené à 7 114 164,98 €.

La somme allouée aux CP 2026 s'élèvera à 2 700 000 €.

Le montant de l'AP passe donc de 7 750 000 € H.T. à 7 114 164,98 € HT avec un RAR de CP 2025 de 2 266 624,74 € dépenses déjà faites sur 2025 déduites, un CP 2026 de 2 700 000 € et un CP 2027 de 1 342 656,90 € HT comme détaillé ci-dessus :

AP/CP - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	RAR CP ANNEE 2025	CP ANNEE 2026	CP ANNEE 2027
Investissement	2 266 624,74 €	2 700 000 €	1 342 656,90 €

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, il est proposé au Comité Syndical d'adopter cette délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2311-3 et R. 2311-9 autorisant l'utilisation et la révision des autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu la délibération CS 2025-11 en date du 1er avril 2025 autorisant la mise en place d'une autorisation de programme et des crédits de paiement pour le marché de déploiement de la Téléréleve,

Considérant que les montants inscrits en crédits de paiements dans l'autorisation de programme, approuvés initialement, doivent être ajustés

Considérant que le montant global de cette AP/CP, initialement de 7 750 000 €, a été ramené à 7 114 164,98 €.

La somme allouée aux CP 2026 s'élèvera à 2 700 000 € comme définie ci-dessous :

AP/CP - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	RAR CP ANNEE 2025	CP ANNEE 2026	CP ANNEE 2027
Investissement	2 266 624,74 €	2 700 000 €	1 342 656,90 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, :

Article 1 : APPROUVE la modification du montant de l'AP dont le montant modifié s'élève à 7 114 164,98 € H.T.

Article 2 : DECIDE de répartir les crédits de paiement de cette autorisation de programme, de la façon suivante au chapitre 23-compte 2315 :

AP/CP - DEPLOIEMENT DE LA TELERELEVE	RAR CP ANNEE 2025	CP ANNEE 2026	CP ANNEE 2027
Investissement	2 266 624,74 €	2 700 000 €	1 342 656,90 €

Article 3 : DECIDE d'inscrire au budget 2026 des crédits de paiement pour un montant de 2 700 000 € HT (chapitre 23-compte 2315).

Article 4 : PRECISE que les crédits de paiement seront inscrits automatiquement dans les budgets des années considérées.

Article 5 : DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour exécuter la présente délibération.

IV Budget primitif 2026

Gaston CHASSAIN, vice-président chargé des finances présente le projet de Budget Primitif 2026.

Ces informations résultent des orientations définies par le comité syndical lors de l'organisation du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2026 en date du 24 février 2026.

Ce projet s'élève à **18,211 M€** en baisse de **7,21 %** par rapport au budget 2025 (19,627 M€). Il s'équilibre en dépenses et en recettes avec **7,484 M€ en section de fonctionnement et 10,727 M€ en section d'investissement**.

Il en présente les principaux points.

Section de fonctionnement

Les principaux postes de **dépenses de fonctionnement** sont les suivants :

- **Charges à caractère général : 1 117 817,00 €** en diminution de **2,51 %** par rapport aux prévisions budgétaires 2025. Cette évolution intègre notamment :
 - L'augmentation des achats d'eau SYTEPOL à hauteur de 1 000 000 m3 liée à l'arrêt de la production de la Chapelle Blanche à Saint VICTURNIEN et à la Vente d'Eau en Gros à CIEUX,
 - La hausse des dépenses d'entretien des espaces verts consécutive à l'intégration de nouvelles communes au 1^{er} janvier 2026 NEXON, JANAILHAC, Saint MAURICE les BROUSSES et VICQ sur BREUILH,
 - La baisse des honoraires des prestations extérieures en l'absence de mission d'AMO prévues en 2026 car aucune prévision d'intégration mais hors lancement d'une étude comparative des différents modes de gestion,
 - La réalisation en interne du PGSSE (Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) à la suite du recrutement d'un agent dédié,
 - L'augmentation des charges liées aux campagnes d'analyses CVM incluant les nouvelles communes,
 - L'intégration de la **redevance performance des réseaux d'eau** pour un montant de **153 000 €**.

Les honoraires représentent **28,89 %** des charges à caractère général afin de répondre aux enjeux réglementaires et sanitaires. Une enveloppe est également prévue pour le lancement d'une enquête satisfaction auprès des usagers du service.

- **Charges de personnel : 758 000 €**, en hausse de **3,68 %**, résultant des avancements de carrière, du recrutement d'un agent administratif et financier supplémentaire (poste de Rédacteur) et de l'augmentation des charges patronales (+8%). Elles représentent **32,88 %** des dépenses réelles de fonctionnement.
- **Autres charges de gestion courante : 237 700 €** en augmentation de **41,91 %** par rapport au budget de 2025, principalement liée à l'intégration de la redevance annuelle de Télérelève (contrat de maintenance pour les compteurs équipés sur 2025 et 2026).
- Les opérations d'ordre avec la **dotation aux amortissements** estimée à **3 028 000 €**, en progression de **14,46 %** tenant compte des investissements réalisés ces dernières années et terminées en 2025 (dont la station de SOLIGNAC) et de l'intégration de l'actif des nouvelles communes. Elles représentent **40,85 %** des dépenses totales de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement issues de la vente d'eau s'élèvent à **5 379 250 €** en hausse de **1,37 %**, notamment du fait de l'élargissement du périmètre syndical au 01/01/2026 (avenant 12 au contrat de DSP), des ajustements contractuels liés à la télérelève et de la perception de la redevance performance des réseaux d'eau.

Section d'investissement

Les **dépenses réelles d'équipements** s'élèvent à **10 017 728,95 € H.T.** y compris les restes à réaliser à hauteur de **4 469 195,75 € H.T.** soit près de **169,53 € par abonné** (59 092 abonnés au 01/01/2026).

Le débat sur les orientations budgétaires qui s'est tenu en séance du 24 février 2026 a confirmé **un programme d'investissement ambitieux de 19,754 millions d'€ sur 3 ans** incluant le déploiement de la Télérelève sur la période 2025-2027 (autorisation de programme n°0012025).

Afin de maîtriser l'endettement, les travaux sont lissés sur trois exercices en fonction des priorités.

Les principales opérations d'investissement prévues au budget 2026 sont les suivantes :

► 12025 AP/CP TELERELEVE (RAR CP 2025 + CP 2026) :	4 966 924,74 €
► Interventions sur le réseau AEP :	3 257 887,44 €
► Constructions dont la réhabilitation des ouvrages :	1 120 517,85 €
► Et Travaux de voirie :	61 162,00 €

Par ailleurs, plusieurs études relatives à la gestion de la ressource en eau, notamment les révisions de DUP de captages, sont engagées pour un montant global de **330 355 €**.

Les **recettes réelles d'investissement** comprennent :

- **1 565 460.90 € de subventions**, représentant **15,63%** du financement des dépenses d'équipement.
- Un **emprunt d'équilibre de 238 977,27 €**, inscrit dans l'attente de notifications de subventions au titre de la DETR pour les opérations de travaux sur les CVM et sur les canalisations fuyardes.
- Un **autofinancement de 2 150 715,97 €** issu de la section de fonctionnement.

Situation financière :

- Au 31 décembre 2025, le nombre d'abonnés actifs est estimé à **56 513** sur le territoire syndical.

La **dette par abonné actif** s'élève à **98,72€** au **01/01/2026** en diminution par rapport à 2024 (108,35 € au 31/12/2024).

L'annuité de la dette représente **9,84 € par abonné actif** au 31/12/2025 (56 513 abonnés actifs) et la **capacité de désendettement** du Syndicat (encours/produits) est estimée à **1,06 année**, traduisant une situation saine et maîtrisée

Il présente également les pièces jointes en annexe au budget primitif :

- L'état de la dette ;
- L'état des dotations aux amortissements ;
- La liste du personnel permanent au 01/01/2026 ;
- Le prix du service public, par Agence de l'Eau ;
- La liste des restes à réaliser, liste des dépenses et des recettes engagées, non mandatées
- Le niveau de l'épargne brute et niveau de l'épargne nette

A – Section d'exploitation

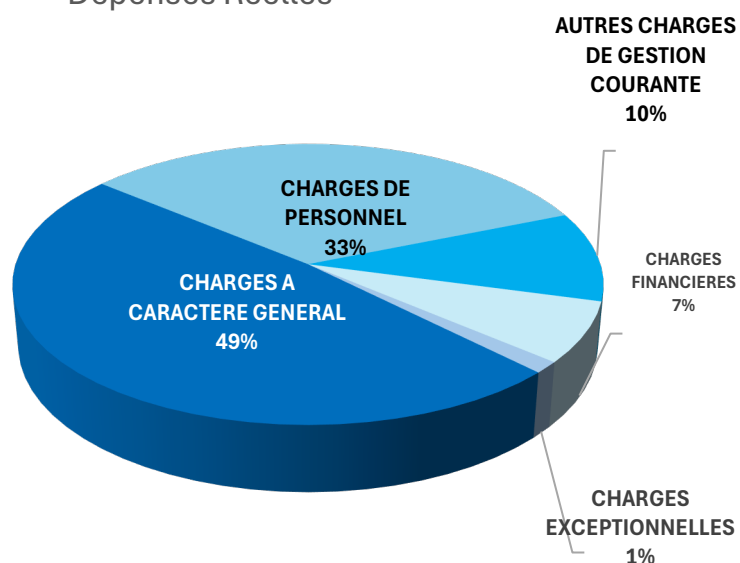
A) Vue d'ensemble

Ch.	Libellés unique	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2025	Mandats ou titres émis en 2025	Proposition BP 2026
11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 146 609,00	594 666,50	1 117 817,00
12	CHARGES DE PERSONNEL	731 090,00	666 291,32	758 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	167 500,00	70 292,04	237 700,00
66	CHARGES FINANCIERES	170 000,00	168 458,34	161 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 920,00	914,00	30 570,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		2 266 119,00	1 500 622,20	2 305 087,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 584 540,65	0,00	2 150 715,97
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 590 000,00	2 579 459,00	3 028 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION		6 174 540,65	2 579 459,00	5 178 715,97
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES		8 440 659,65	4 080 081,20	7 483 802,97
13	ATTENUATION DE CHARGES	0,00	937,62	0,00
70	VENTE DE PRODUITS FABRIQUES – PRESTATIONS DE SERVICE	420 000,00	546 524,99	291 250,00
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	104 615,00	12 250,00	0,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 928 545,00	4 927 822,48	5 274 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS	0,00	4,44	0,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION DE GESTION	0,00	35,01	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		5 453 160,00	5 487 574,54	5 565 250,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	595 000,00	588 967,00	710 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT		595 000,00	588 967,00	710 000,00
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		6 048 160,00	6 076 541,54	6 275 250,00
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	2 392 499,65	2 392 499,65	1 208 552,97
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES		8 440 659,65	8 469 041,19	7 483 802,97

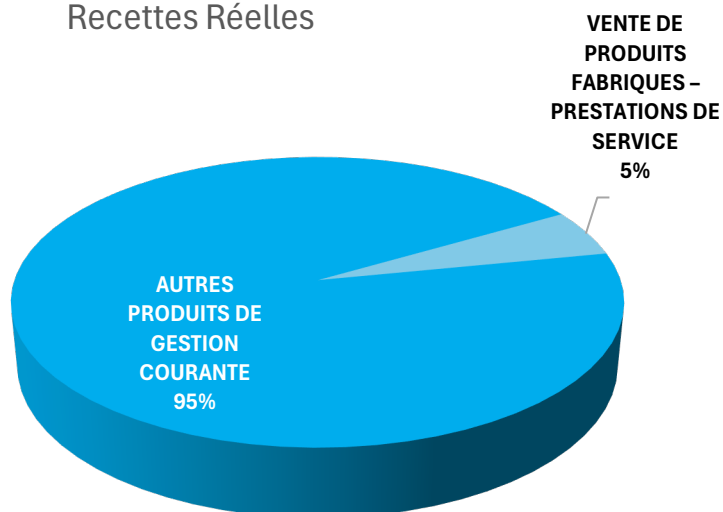
Figure 4 : Les Dépenses Réelles

Figure 5 : Les Recettes Réelles

Dépenses Réelles



Recettes Réelles



B) Détail dépenses

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2025	Mandats ou titres émis en 2025	PROPOSITION BP 2026	Commentaires
	011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 146 609,00	594 666,50	1 117 817,00	
604	Achats d'études, prestations de services, équipements et travaux	1 700,00	1 629,30	0,00	Reliures délibérations
6061	Fournitures non stockables	327 500,00	294 444,08	320 210,00	Gaz – Elec. – Eau – Assainissement – transport eau SYTEPOL : 300 000 €
6063	Fournitures d'entretien & de petit équipement	21 725,00	17 372,23	5 000,00	Petites fournitures (produits d'entretien, petit matériel informatique, fourniture petit équipement) + kits économie d'eau en 2025
6064	Fournitures administratives	6 000,00	3 060,67	5 000,00	
6066	Carburant	5 000,00	3 224,00	5 000,00	
	ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS				
6135	Locations, droits de passages et servitudes	9 200,00	6 977,84	17 607,00	Locations copieur + machine à affranchir + matériel téléphonie, matériel pour analyse qualité eau usine de Solignac
61521	Entretien & réparations bâtiment public	20 000,00	0,00	12 000,00	Remise en état allée piétonne,,,
61528	Entretien & réparations	75 000,00	73 089,25	95 000,00	Entretien des espaces verts
61551	Entretien & réparations sur matériel roulant	3 000,00	2 811,63	5 000,00	Entretien véhicules
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00	884,52	1 000,00	Contrat assistance informatique, vérification extincteurs et blocs lumineux...
6156	Maintenance	14 744,00	19 398,02	17 000,00	Maintenance copieur, chauffage-clim, ascenseur, barrières levantes, contrat anti-virus, ATEC ...
6161	Primes d'assurances multirisque	10 000,00	8 652,02	10 000,00	Assurances siège, responsabilité civile
6168	Autres primes d'assurances	35 000,00	35 008,31	40 000,00	Assurances personnel et flotte automobile
617	Etudes et recherches	0,00	691,95	0,00	
618	Divers	20 000,00	11 254,97	30 000,00	Abonnements revues, formations des agents
	SERVICES EXTERIEURS				
6226	Honoraires	527 240,00	73 552,72	323 000,00	AMO contrôle DSP, PCRS, bornages pour régul foncières, analyses investigations CVM, mission accompagnement RCPD, MOE externe, analyses révision DUP
6227	Frais d'actes	1 500,00	0,00	1 500,00	
6228	Divers	1 500,00	628,14	1 500,00	frais de gestion pour contrat de groupe assurance + CDG : CEP + DPO
6231	Publicités, publications	0,00	0,00	1 500,00	Annonce légale
6238	Divers	4 000,00	4 433,34	20 000,00	Enquête satisfaction, panneaux alu et autre communication
6256	Missions	1 000,00	1 663,90	2 000,00	Remboursements frais de mission et redevances
6257	Déplacements, missions, réceptions	25 000,00	9 330,00	20 000,00	Frais de réception
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	4 702,37	6 000,00	
6262	Frais de télécommunications	7 000,00	5 334,96	7 000,00	
6281	Concours divers (cotisations)	7 000,00	9 257,17	0,00	Cotisations FNCCR
6283	Frais de nettoyage locaux	2 500,00	1 670,22	10 000,00	Nettoyage vitrerie, entretien locaux
6288	Autres	3 000,00	726,89	1 000,00	Frais de gestion achat tickets restaurant, redevance ordures ménagères
	AUTRES SERVICES EXTERIEURS				
63512	Taxes foncières et redevances pour occupation du domaine public	3 000,00	2 019,00	3 000,00	
6356	Redevances pour occupation du domaine public	4 500,00	2 791,00	4 000,00	
6358	Autres droits	1 500,00	58,00	1 500,00	DR - servitudes communes
63712	Redevance performance des réseaux d'eau potable	0,00	0,00	153 000,00	
	IMPOTS, TAXES et VERSEMENTS ASSIMILES				

	012 CHARGES DE PERSONNEL	731 090,00	666 291,32	758 000,00	
6218	Personnel extérieur au service	8 690,00	3 593,10	3 000,00	Gratification stagiaire+mise à dispo DSI d'ISLE
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	312,17	0,00	
6336	Impôts, taxes et versement assimilés sur rémunérations	10 000,00	8 739,20	10 000,00	Cotisations au C.D.G., C.N.F.P.T.
6411	Salaires, appointements, commission de base	504 400,00	450 256,09	522 000,00	Traitements agents & charges salariales
6413	Primes et gratifications	0,00	13 111,72	0,00	Traitement agent contractuel
6415	Supplément familial	0,00	997,00	0,00	
6451	Cotisations à l'URSSAF	0,00	61 613,96	0,00	Charges patronales de sécurité sociale et de prévoyance
6453	Cotisations aux caisses de retraites	185 000,00	105 057,12	200 000,00	Charges patronales de sécurité sociale et de prévoyance
6454	Cotisations pour chômage	0,00	524,47	0,00	Cotisation pour contractuel
648	Autres charges de personnel	23 000,00	22 086,49	23 000,00	Action sociale au bénéfice des agents (C.O.S., chèques restaurant, Prévoyance, cadeaux...)
	65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	167 500,00	70 292,04	237 700,00	
6512	Redevances pour droits d'utilisation	95 000,00	4 101,00	140 000,00	Redevance télérelève
6518	Autres redevances	5 000,00	5 829,16	30 000,00	Licences informatiques Adobe, Sharepoint, Wix, panneaupocket, MARCO, Leakmited
6531	Indemnités et frais de mission et de formation des élus	60 000,00	53 859,90	60 000,00	
6532	Frais de mission élus	2 500,00	2 615,00	2 700,00	Mission SENEGAL
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	2 324,04	5 000,00	charges patronales/indemnités
6534	Cotisation de sécurité sociale - part patronale	0,00	32,10	0,00	charges patronales/indemnités
6588	Charges diverses de gestion courante	0,00	1 530,84	0,00	Prélèvements à la source
	66 CHARGES FINANCIERES	170 000,00	168 458,34	161 000,00	
66111	Intérêts des emprunts	170 000,00	169 639,11	161 000,00	
66112	Rattachement des ICNE	0,00	-1 180,77	0,00	
	67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	50 920,00	914,00	30 570,00	
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	920,00	914,00	0,00	Action coopération décentralisée_SENEGAL
678	Autres charges exceptionnelles	50 000,00	0,00	30 570,00	Frais de contentieux
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	2 266 119,00	1 500 622,20	2 305 087,00	
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 590 000,00	2 579 459,00	3 028 000,00	
6811	Dotations aux amortissements et aux provisions – charges d'exploitation	2 590 000,00	2 579 459,00	3 028 000,00	
	023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	3 584 540,65	0,00	2 150 715,97	
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'EXPLOITATION	6 174 540,65	2 579 459,00	5 178 715,97	
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 440 659,65	4 080 081,20	7 483 802,97	

C) Détail recettes

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2025	Mandats ou titres émis en 2025	PROPOSITION BP 2026	Commentaires
	013 ATTENUATION DE CHARGES	0,00	937,62	0,00	
64198	Remboursement sur rémunérations	0,00	937,62	0,00	Remboursement par assurances arrêts maladie du personnel
	70 VENTE DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISES	420 000,00	546 524,99	291 250,00	
70111	Vente d'eau aux abonnés	0,00	0,00	146 000,00	Collecte redevance performance
7068	Autres prestations de services	390 000,00	515 832,89	115 250,00	Surtaxe syndicale SIAEP NEXON
7083	Produits des activités annexes	30 000,00	30 692,10	30 000,00	Redevances mâts radiophoniques implantés sur réservoirs
	74 DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	104 615,00	12 250,00	0,00	
748	Subventions d'exploitation	104 615,00	12 250,00	0,00	Subventions AEL Gestion patrimoniale + solde jumeau numérique
	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 928 545,00	4 927 822,48	5 274 000,00	
757	Redevances versées par fermiers/ concessionnaires	4 916 745,00	4 916 745,90	5 264 000,00	Redevances versées par le délégataire
7588	Produits divers de gestion courante	11 800,00	11 076,58	10 000,00	Participation du personnel aux chèques restaurant + remb redevances par SE3R
	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00	4,44	0,00	
761	Produits financiers	0,00	4,44	0,00	Parts sociales CRCA
	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	35,01	0,00	
7718	Produit exceptionnel sur opérations de gestion	0,00	35,01	0,00	remboursements divers et arrondi de TVA
	TOTAL DES RECETTES REELLES	5 453 160,00	5 487 574,54	5 565 250,00	
	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	595 000,00	588 967,00	710 000,00	
747	Quote-part subventions virées	595 000,00	588 967,00	710 000,00	Amortissement des subventions
	TOTAL RECETTES D'ORDRE D'EXPLOITATION	595 000,00	588 967,00	710 000,00	
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	6 048 160,00	6 076 541,54	6 275 250,00	
	002 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	2 392 499,65	2 392 499,65	1 208 552,97	Reprise de l'excédent constaté lors du CFU de l'année N-1
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	8 440 659,65	8 469 041,19	7 483 802,97	

B - Section d'investissement

A) Vue d'ensemble

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2025	Mandats ou titres émis en 2025	PROPOSITION BP 2026
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18 075,00	18 075,00	0,00
16	EMPRUNTS & DETTES ASSIMILES	390 000,00	387 550,39	400 000,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	356 438,00	105 384,65	330 354,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	164 125,00	87 143,71	90 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 590 770,21	4 330 418,11	4 230 750,21
23	AP/CP TELERELEVE n° 0012025	3 071 508,08	804 883,34	4 966 624,74
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	10 590 916,29	5 733 455,20	10 017 728,95
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	595 000,00	588 967,00	710 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	595 000,00	588 967,00	710 000,00
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	11 185 916,29	6 322 422,20	10 727 728,95
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 185 916,29	6 322 422,20	10 727 728,95
10	APPORTS, DOTATIONS, RESERVES	0,00	0,00	3 304 202,32
13	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS	1 995 762,44	1 120 186,62	1 565 460,90
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0,00	0,00	238 977,27
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 995 762,44	1 120 186,62	5 108 715,97
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 584 540,65	0,00	2 150 715 ;97
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 590 000,00	2 579 459,00	3 028 000,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	6 174 540,65	2 579 459,00	5 178 715,97
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	8 170 303,09	3 699 645,62	10 287 356,46
	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE VBG	3 015 613,20	3 015 613,20	440 372,49
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 185 916,29	6 715 258,82	10 727 728,95

B) Détail dépenses

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2025	Mandats ou titres émis en 2025	PROPOSITION BP 2026	Commentaires
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	18 075,00	18 075,00	0,00	
13111	Agence de l'Eau	18 075,00	18 075,00	0,00	Remboursement à AELB subvention annulée
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	390 000,00	387 550,39	400 000,00	
1641	Emprunts en euros	230 000,00	227 894,66	240 000,00	Remboursement du capital des emprunts
1678	Remboursement aux agences de bassin	160 000,00	159 655,73	160 000,00	Remboursement avance - (agence de l'eau)
	20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	356 438,00	105 384,65	330 354,00	
2031	Frais d'études	305 144,04	79 640,65	305 285,65	Révision DUP captages - sécurisation ressource de l'Isle - analyses
2087	Autres immobilisations corporelles	51 293,96	25 744,00	25 068,35	Transfert marchés étude captage Château-Chervix
	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	164 125,00	87 143,71	90 000,00	
2111	Terrains	20 700,00	1 492,72	18 550,00	
21351	Aménagements bâtiments	25 000,00	0,00	0,00	Onduleur parafoudre
2158	Installations, agencements divers	66 000,00	66 462,00	0,00	Groupe électrogène de Brumas-Rilhac Lastours
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	50 000,00	remplacement de 2 véhicules Renault CLIO
2183	Matériel bureau Matériel informatique	10 000,00	10 598,08	15 000,00	Fourniture de poste informatique
2184	Mobilier	8 000,00	1 021,38	1 500,00	Mobilier bureau
2188	Autres	34 425,00	7 569,53	4 950,00	Aménagements + EPI
	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 590 770,21	4 330 418,11	4 230 750,21	
2312	Travaux de voirie	77 500,00	55 114,78	61 162,00	Dépenses d'équipements sur terrain voirie y compris restes à réaliser
2313	Construction d'ouvrages	2 398 019,29	1 160 960,26	941 700,77	Dépenses d'équipements sur ouvrages restes à réaliser inclus
2315	Travaux de réseau d'eau potable	4 115 250,92	3 114 343,07	3 227 887,44	Dépenses d'équipements sur réseau et matériels spécifiques restes à réaliser inclus
	12025 AP/CP TELERELEVE	3 071 508,08	804 883,34	4 966 624,74	Autorisation de programme Téléréleve restes à réaliser inclus
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	10 590 916,29	5 733 455,20	10 017 728,95	
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	595 000,00	588 967,00	710 000,00	
139111	Subventions investissement	595 000,00	588 967,00	710 000,00	amortissement des subventions
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	595 000,00	588 967,00	710 000,00	
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 185 916,29	6 322 422,20	10 727 728,95	

Détail dépenses d'équipement

Propositions BP 2026	Libellé des opérations
8 855,23	MOE - Réhabilitation des ouvrages d'art - Réservoirs de CHARRAT, BOIS D'AMOUR ET LES CAILLOUX
43 254,90	MOE - Construction d'une station de neutralisation à Saint MATHIEU
52 110,13	S/total Programmes TRAVAUX 2024
1 120 545,67	AC Réhabilitation des Equipements Hydrauliques
65 615,68	AC renforcements-extensions, petits travaux sur canalisations, y compris provisions pour révisions
1 162,00	AC recherche d'amiante dans les enrobés, sols pollués ou contenant des MCA
6 068,60	AC Clôtures
674 867,11	Réhabilitation d'ouvrages d'art - de Charrat, Bois d'Amour, les Cailloux, Embessac
15 104,00	Station de Neutralisation à Saint MATHIEU - prestations annexes
59 726,09	Sectorisation MAGNAC BOURG et MEUZAC
1 943 089,15	Sous total Programme TRAVAUX 2025
1 572 000,00	AC Réhabilitation des Equipements Hydrauliques
330 000,00	AC renforcements-extensions, petits travaux sur canalisations , y compris provisions pour révisions
20 000,00	AC recherche d'amiante dans les enrobés, sols pollués ou contenant des MCA
50 000,00	AC Clôtures
40 000,00	Accord-cadre mise à la côte des bouches à clef
10 000,00	Accord-cadre marquage-piquetage des réseaux
58 800,00	Travaux Réhabilitation d'ouvrages d'art
84 750,93	Travaux de construction d'une station de neutralisation à Saint MATHIEU (1ère Phase)
70 000,00	TRAVAUX DIVERS
2 235 550,93	s/total Programme TRAVAUX 2026
4 230 750,21	TOTAL BP 2026 C/23
2 266 624,74	TELERELEVE – Restes à réaliser
2 700 000,00	TELERELEVE - Crédit de paiement 2026
4 966 624,74	TOTAL AP/CP TELERELEVE N°012025 c/2315
4 251,75	Etude de restructuration et de sécurisation de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isle (AMO CPIE Corrèze)
30 845,50	Etude de restructuration et de sécurisation de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isle - Marché LARBRE
34 386,00	Révision des DUP (Puits de la Grillère, Captages de GLANGES et d'ORADOUR sur GLANE) - Marché études CEE/EGEH
69 483,25	Sous total Programme 2023 c/2031
13 238,80	Etude sur le bassin versant de l'Isle - Prestations complémentaires -Commande n°63/2025 Analyses d'eau SGS France
25 068,35	Transfert Marchés CHÂTEAU CHERVIX - ETUDE AAC BOURNAZEAU
96 020,14	Révision des DUP (Marval, La Chapelle, Sereilhac, Ladignac) - TRANCHE FERME
134 327,29	Sous total Programme 2025 c/2031
14 088,00	Etude sur le bassin versant de l'Isle - Prestations complémentaires -Analyses d'eau (autres ressources)
11 825,00	Révision des DUP (Puits de la Grillère, Captages de GLANGES et d'ORADOUR sur GLANE) - Prestations complémentaires
100 630,46	Révision des DUP (Marval, La Chapelle, Sereilhac, Ladignac) - Prestations complémentaires
126 543,46	Sous total Programme 2026 c/2031
330 354,00	TOTAL BP ETUDES 2026 c/2031
1 100,00	Frais de bornage avant acquisition de terrains - Station de neutralisation de Saint MATHIEU
2 461,19	Autres immobilisations corporelles (aménagements divers, EPI, mobilier)
3 561,19	Sous total Programme 2025 c/21
5 000,00	Frais de bornage avant acquisition de terrains
1 000,00	Achat de terrain accès et frais de notaire - Le Bas Mory - FEYTIAT (Bande d'accès SCI LA LINGAINE)
9 950,00	Achat terrains pour station de neutralisation Commune de Saint MATHIEU, frais de notaire inclus
1 500,00	Achat terrain - Réservoir des GENTES - Commune de Saint LAURENT sur GORRE, frais de notaire inclus
68 988,81	Achat de matériels - 2 véhicules - agencements divers
86 438,81	Sous total Programme 2026 c/21
90 000,00	TOTAL BP 2026 c/21
9 617 728,95	TOTAL GENERAL INVESTISSEMENTS BP 2026

C) Détail recettes

Ch.	Libellés	Pour mémoire crédits ouverts B.P. 2025	Mandats ou titres émis en 2025	PROPOSITION BP 2026	Commentaires
	10 APPORTS, DOTATIONS, RESERVES	0,00	0,00	3 304 202,32	
1068	AFFECTATION DU RESULTAT	0,00	0,00	3 304 202,32	
	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 995 762,44	1 120 186,62	1 565 460,90	
13111	Agences de l'Eau	1 118 736,67	626 165,65	592 249,51	
13118	Subventions d'équipement DETR	167 923,67	53 473,77	416 285,00	
1313	Département	635 456,10	377 041,20	483 935,39	
1318	Autres	73 646,00	63 506,00	72 991,00	Reversement sur compte de renouvellement / compteurs
	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0,00	0,00	238 977,27	
1641	ORGANISMES PRETEURS	0,00	0,00	238 977,27	Emprunt d'équilibre
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 995 762,44	1 120 186,62	5 108 640,49	
	021 VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	3 584 540,65	0,00	2 150 715,97	
	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 590 000,00	2 579 459,00	3 028 000,00	
281531	Amortissement immobilisations corporelles	2 590 000,00	2 579 459,00	3 028 000,00	Amortissement des immobilisations
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	6 174 540,65	2 579 459,00	5 178 715,97	
	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	8 170 303,09	3 699 645,62	10 287 356,46	
	001 EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	3 015 613,20	3 015 613,20	440 372,49	Reprise de l'excédent constaté lors du CFU N-1 VBG
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	11 185 916,29	6 715 258,82	10 727 728,95	

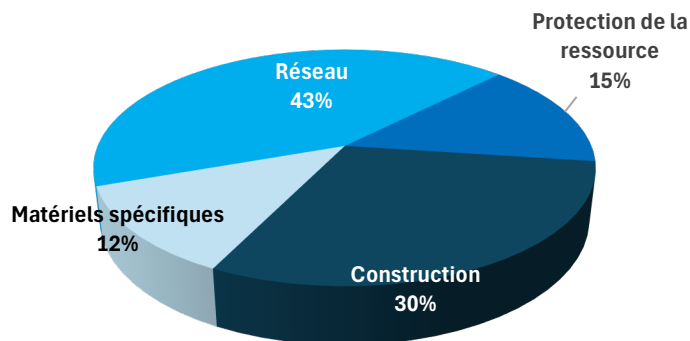
Détail recettes d'équipement

RECETTES	Libellé des opérations
51 600,00	Subvention de l'Agence de l'Eau Adour Garonne - Canalisations fuyardes renouvellement jusqu'au 30/11/2026
51 600,00	TOTAL RAR SUBVENTIONS PROGRAMME 2020
10 000,00	Subvention CD87 extension ou renforcement du réseau Rue Jacqueline Maillan Panazol (arrêté du 03/07/2023) Accord cadre CISE TP
10 706,62	Subvention CD87 restructuration et sécurisation de la ressource (Les Crozes) CPIE de la Corrèze arrêté du 10/08/2023
4 200,00	Subvention CD87 DUP captages DE LA Maillerie et de Bellevue commune d'ORADOUR sur GLANE (arrêté du 03/07/2023) Marché attribué au groupement CEE/EGEH
198 171,90	Subvention AELB Plan de résilience 2023-canalisation fuyardes
22 525,00	Subvention AELB Révision DUP Captages Saint Germain, Glanges et Oradour
34 093,50	Subvention AEAG restructuration et sécurisation de la ressource (Les Crozes) CPIE de la Corrèze arrêté du 29/02/2024
135 760,00	Subvention CD87 Renforcement ou renouvellement de la distribution d'eau potable Avenue Léon Blum sur la commune de Panazol
8 400,00	Subvention CD87 Révision des DUP captages de Brugeassou, Villemonteix et la grillère (commune de Glanges)
67 077,28	Subvention AELB Urgence sanitaire - travaux CVM - GLANGES et LA PORCHERIE (notification du 22/04/2024 n°2024D026)
55 997,73	Subvention AELB Instrumentation des captages (plan de résilience 2023-2024)
13 430,30	Subvention AELB Plan de résilience 2024-canalisation fuyardes
560 362,33	TOTAL RAR SUBVENTIONS PROGRAMME 2024
78 358,61	Subvention DETR Réhabilitation et mise en sécurité des réservoirs de Charrat, d'Embessac, des Cailloux et de Bois d'Amour (arrêté du 16/06/2022/162500)
34 300,00	Subvention AELB Gestion patrimoniale (comptage) MAGNAC BOURG et MEUZAC
112 658,61	TOTAL RAR SUBVENTIONS PROGRAMME 2025
724 620,94	TOTAL RAR SUBVENTIONS PROGRAMMES 2020-2024-2025
35 391,39	Subvention DETR Réhabilitation et mise en sécurité des réservoirs de Charrat, d'Embessac, des Cailloux et de Bois d'Amour (arrêté du 16/06/2022/162500)
3 108,00	Subvention CD87 - Révision des DUP des captages sur les communes de La Chapelle Montbrandeix, Ladignac-le-Long, Marval et Séreilhac (Com com St Yrieix)
9 338,00	Subvention CD87 - Révision des DUP des captages sur les communes de La Chapelle Montbrandeix, Ladignac-le-Long, Marval et Séreilhac (Com com Val de Vienne)
15 554,00	Subvention CD87 - Révision des DUP des captages sur les communes de La Chapelle Montbrandeix, Ladignac-le-Long, Marval et Séreilhac (Ouest Limousin)
42 000,00	Subvention CD87 - Station de neutralisation au réservoir du Pêcher à St MATHIEU_1ère tranche
33 960,00	Subvention CD87 - renforcement du réseau au pont de l'Aiguille et avenue de la Vienne
26 800,00	Subvention CD87 - renforcement du réseau rues de Charly et des Hortilliers à ORADOUR/GLANE
3 360,00	Subvention CD87 - Extension du réseau au lieu-dit Chanteboeuf-Montgenet à SAINT MARTIN DE JUSSAC
5 238,77	Subvention CD87 - Révision des périmètres de protection du captage de Bournazeau à CHÂTEAU-CHERVIX
79 931,00	Subvention AEAG - réalisation étude préalable à la révision des procédures de protection des captages de MARVAL, LA CHAPELLE MONTBRANDEIX, LADIGNAC LE LONG
23 872,80	Subvention AELB études préalables sur les périmètres de protection du Puits de Seychas, du forage de Mont-Cocu et captage des Gobelets à Séreilhac
15 400,00	Subvention CD87 Réhabilitation et mise en sécurité des réservoirs d'eau potable de St Yrieix-la-Perche, Cieux et Isle (arrêté du 05/07/2024/2024-318)
302 535,00	Subvention DETR - construction station de neutralisation au réservoir du Pêcher à SAINT MATHIEU (arrêté préfectoral du 30/04/2025)
21 000,00	Subvention CD87 - sectorisation MEUZAC
7 950,00	Subvention CD87 - pose de compteurs de sectorisation sur la commune de MAGNAC-BOURG
55 760,00	Subvention CD87 Renforcement du réseau AEP - Rue de Saint PAUL - Commune de BOSMIE L'AIGUILLE
32 000,00	Subvention CD87 Renforcement ou renouvellement de la distribution en eau potable Cité Boutard sur la commune de Saint-Yrieix-la-Perche (1ère tranche)
43 400,00	Subvention CD87 Renforcement ou renouvellement de la distribution en eau potable Cité Boutard sur la commune de Saint-Yrieix-la-Perche (2ème tranche)
11 250,00	Subvention AELB - révision des périmètres Captage de Bournazeau Château Chervix
72 991,00	2ème Versement SE3R pour renouvellement des compteurs dans le cadre de la Télérelève (59 541 € en valeur de base)
840 839,96	TOTAL SUBVENTIONS PROGRAMME TRAVAUX 2026
1 565 460,90	TOTAL SUBVENTIONS BP 2026

Subventions par nature de travaux – Programme 2026

Figure 6 : Subventions par nature de travaux

(Programme 2026)



C – Balance générale

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	7 483 802,97	7 483 802,97
SECTION D'INVESTISSEMENT	10 727 728,95	10 727 728,95
TOTAL DU BUDGET	18 211 531,92	18 211 531,92

ANNEXE 1 - Etat de la dette

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE / DETTE SUR EMPRUNT - REPARTITION PAR PRETEURS					
REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12 de l'exercice 2026	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont Intérêts	Capital
TOTAL	5 833 556,47	5 434 856,83	558 920,37	160 220,73	398 699,64
<i>Etat de la dette par tiers</i>					
Crédit Agricole	63 361,99	48 824,08	16 277,61	1 739,70	14 537,91
Caisse des dépôts et consignations	139 600,00	130 200,00	12 239,20	2 839,20	9 400,00
Caisse d'Epargne	388 004,42	322 898,42	69 390,33	4 284,33	65 106,00
La Banque Postale	4 125 000,00	3 975 000,00	301 357,50	151 357,50	150 000,00
Agence de l'Eau Loire-Bretagne	1 117 590,06	957 934,33	159 655,73	0,00	159 655,73

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR TYPE DE TAUX

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 01/01/N)	Organisme prêteur	Montant initial de l'emprunt	Capital restant dû au 01/01/N	Capital restant dû au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote du budget	Intérêts à payer de l'exercice	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL GENERAL		8 708 900,02	5 723 556,47	5 334 856,83		159 747,60	100,00%
<i>Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat</i>		8 569 160,00	5 646 056,47	5 259 856,83		158 547,60	98,59%
98 Avance financière Agence de l'eau Loire Bretagne	Agence de l'Eau	2 866 160,00	1 117 590,06	957 934,33	0,00		18,21%
102 Financement parc compteur	Caisse d'Epargne	550 000,00	228 737,58	191 447,47	0,88	2 070,05	3,64%
103 Emprunt la Porcherie	Caisse d'Epargne	100 000,00	24 266,84	16 450,95	3,41	728,27	0,31%
105 Emprunt Ladignac le Long	Caisse d'Epargne	200 000,00	25 000,00	15 000,00	4,59	975,38	0,29%
108 Emprunt Séreilhac	Caisse des dépôts	138 000,00	62 100,00	55 200,00	2,26	1 676,70	1,05%
109 Emprunt Synd 2 Briance	Crédit Agricole	105 000,00	24 362,82	17 256,72	4,70	1 021,02	0,33%
110 Emprunt Synd 2 Briance	Crédit Agricole	60 000,00	34 543,93	31 567,36	1,55	518,19	0,60%
111 Emprunt Synd 2 Briance	Crédit Agricole	50 000,00	4 455,24	0,00	4,50	200,49	0,00%
114 Financement Usine de SOLIGNAC	La Poste	4 500 000,00	4 125 000,00	3 975 000,00	3,72	151 357,50	75,57%
442525E-Emprunt SIAEP NEXON	Caisse d'Epargne	110 000,00	110 000,00	100 000,00	0,65	690,63	1,90%
<i>Emprunts à taux indexé sur la durée de vie du contrat</i>		139 740,02	77 500,00	75 000,00		1 200,00	1,41%
0104 Emprunt La Porcherie	Caisse des dépôts	100 000,00	80 000,00	77 500,00	1,50	1 162,50	1,45%

ANNEXE 2 - Dotation aux amortissements

N° COMPTE	LIBELLES	VALEUR INITIALE	MONTANT ANNUEL	RESTE A AMORTIR
28121	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE TERRAINS NUS	41 730,15	1 519,44	21 384,18
28125	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS TERRAINS BÂTIS	11 611,00	774,08	7 740,76
28128	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS AUTRES TERRAINS	302 884,09	20 431,25	165 597,98
28131	CONSTRUCTIONS BATIMENTS	22 996 151,83	561 865,58	15 291 758,07
28135	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES BATIMENTS D'EXPLOITATION	332 231,57	7 994,37	254 824,36
28153	RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU	69 959 230,88	1 628 090,69	37 321 172,10
28156	MATERIEL SPECIFIQUE	2 153 682,40	112 861,45	925 819,77
28172	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS AUTRES TERRAINS RECU AU TITRE DE MISE A DISPOSITION	35 176,09	2 345,08	23 450,85
28173	BATIMENTS D'EXPLOITATION RECU AU TITRE DE MISE A DISPOSITION	2 251 267,22	44 594,44	1 933 151,30
28175	RESEAUX RECU AU TITRE DE MISE A DISPOSITION	5 483 545,98	170 717,74	3 285 882,85
28182	MATERIEL DE TRANSPORT	70 787,14	9 108,57	9 108,57
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	20 125,08	4 566,55	7 655,96
28184	MOBILIER	50 368,02	5 036,02	36 187,85
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	19 349,52	2 427,02	7 014,33
2825	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION / RESEAUX	348 935,10	7 126,72	99 841,48
TOTAL		104 077 076,07	2 579 459,00	59 390 590,41

Amortissement des subventions – année 2025

Total à amortir (depuis 1993) : 16 377 052,40 €

Montant annuel : 588 967,01 €

ANNEXE 3 - Etat du personnel année 2026

GRADES OU EMPLOIS		SECTEUR ADMINISTRATIF			SECTEUR TECHNIQUE		DIRECTION
CATEGORIES		C	B	A	C	B	A
	BUDGETAIRES	2	1	1	3	4	1
	EFFECTIFS	2	1	1	3	4	1
	Dont : TEMPS NON COMPLET	0	0	0	1	0	0

ANNEXE 4 – Analyse financière

€	2022	2023	CFU 2024	CFU 2025	BP 2026
Produits de fct courant	3 358 432	3 917 500	4 683 667	5 487 535	5 565 250
- charges de fct courant	1 031 539	1 189 496	1 226 756	1 331 250	2 113 517
= EXCEDENT BRUT COURANT	2 326 893	2 728 004	3 456 911	4 156 285	3 451 733
+/- Solde exceptionnel large	57 070	17 610	107 570	879	30 570
= EPARGNE DE GESTION	2 269 823	2 710 394	3 349 341	4 155 406	3 421 163
- Intérêts	16 511	110 374	205 967	168 458	161 000
= EPARGNE BRUTE	2 253 312	2 600 020	3 143 374	3 986 948	3 260 163
- Capital	245 642	322 172	392 137	387 550	400 000
= EPARGNE NETTE	2 007 670	2 313 068	2 751 237	3 599 398	2 860 163

L'épargne de gestion correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

L'épargne brute correspond à l'épargne de gestion minorée des intérêts de la dette. Appelée aussi « autofinancement brut », elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité le remboursement de la dette et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après déduction des montants de remboursement en capital de la dette. Elle exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette soit l'épargne disponible (autofinancement). En 2026, le syndicat disposera d'un autofinancement évalué à 2 860 163 € (avec une hypothèse de réalisation de 100% du budget de fonctionnement).

Projet de délibération

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de budget primitif de l'année 2026 établi de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	7 483 802,97	7 483 802,97
SECTION D'INVESTISSEMENT	10 727 728,95	10 727 728,95
TOTAL DU BUDGET	18 211 531,92	18 211 531,92

Le comité syndical, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et délibéré :

Article 1 : Approuve le budget primitif du S.M.A.E.P. VIENNE-BRIANCE-GORRE pour l'année 2026 par chapitre en investissement et fonctionnement.

III. Délégations d'attributions et de fonctions

A. Au Bureau

1) Demande de subvention pour les travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « Route de la Gacherie » - Commune de BUSSIÈRE GALANT – Programme 2026

Délibération n° BS 2026-07

Sur le rapport du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,


Vu la délibération du comité syndical n° 2020-67 en date du 1er décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions,

Considérant le programme de travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « Route de la Gacherie » - Commune de BUSSIÈRE GALANT – Programme 2026 dont le montant total s'élève à 12 427,77 € HT,

Considérant que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE,

Considérant que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

 Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne : 40 % (4 971 €)

 Autofinancement par le Syndicat : 60 % (7 456,77€)

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux d'extension du réseau de distribution d'eau potable « Route de la Gacherie » - Commune de BUSSIÈRE GALANT – Programme 2026 dont le montant total s'élève à 12 427,77 € HT,

Article 2 : Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2026.

B. Au Président

Commandes diverses

Entreprise	Objet	Montant H.T.
ATIK INFORMATIQUE	Forfait de 29 heures prépayées, utilisable pour toute prestation informatique : support technique, maintenance, configuration, installation de matériel/logiciel, accompagnement utilisateur	2 262,00 €
AC ENVIRONNEMENT	Investigations amiante avant travaux - Saint Martin le Vieux	907,87 €
ATIK INFORMATIQUE	Contrat de supervision de la solution antivirus pour une durée de 1 an	480,00 €
NEOWISE	Fourniture d'un mobile - Samsung A566 Galaxy	384,00 €
ADOBE	License Adobe Acrobat (10) et Créative Cloud (1) - Abonnement annuel	2 705,88 €
ADOBE	Extension suite Adobe "Acrobat Studio ALL MLP Licence Subscription MUE - Abonnement annuel	632,06 €
LE MILORD	Cocktail dinatoire 80 personnes - AG du 31/03/2026	2 395,45 €